



UFR DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES

Département d'Histoire et Civilisations

MÉMOIRE DE MASTER

Parcours : Histoire moderne et contemporaine de l'Afrique (HIMCA)

**La communauté niominka du quartier Ndangane de Kaolack :
entre mobilité régionale et « isolat urbain »
(milieu XIX^e-milieu XX^e siècle)**

Présenté par : **Ousmane SÈNE**

Sous la direction de : Dr **Philippe MÉGUELLE**

MEMBRES DU JURY :

Qualité	Prénom et nom	Grade	Établissement
Président du jury :	M. Doudou GUÈYE	Professeur assimilé	UASZ
Examineur :	M. Cheikhna WAGUÉ	Maître de Conférences titulaire	UASZ
Directeur de recherches :	M. Philippe MÉGUELLE	Maître de Conférences assimilé	UASZ

Année universitaire 2023- 2024.

Dédicace

À mes parents,

Ma mère **Alima Sène** et mon père **Ibou Sène**, ce travail vous est dédié, avec ma profonde gratitude pour votre enseignement moral, vos comportements exemplaires ainsi que votre soutien financier. Vous êtes à la base de l'accomplissement de ce travail. Sans vous, je ne serais sans doute pas allé à l'école jusqu'à atteindre ce niveau d'étude. Votre amour et vos encouragements m'ont toujours motivé pour avancer dans l'existence.

Remerciements

Nous rendons grâce à Allah (Seigneur de l'Univers) pour nous avoir offert la force et le courage de mener ce travail à terme.

Nos sincères remerciements à M. Philippe Méguelle pour diriger nos travaux et surtout pour sa disponibilité à notre égard, ainsi que pour ses précieux conseils, ses orientations et ses patientes corrections.

Notre gratitude s'exprime également à l'endroit des traditionalistes de la Sénégambie, notamment à nos informateurs qui ont accepté de partager leurs connaissances pour l'élaboration de ce travail.

Acronymes

ANS : Archives Nationales du Sénégal

AOF : Afrique occidentale française

BU : Bibliothèque Universitaire

FLSH : Faculté des Lettres et Sciences Humaines

IFAN : Institut fondamentale d'Afrique Noire

UCAD : Université Cheikh Anta Diop de Dakar

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Les Sérère sont un peuple d'Afrique occidentale surtout présents au centre ouest du Sénégal, du sud de la région de Dakar jusqu'à la frontière gambienne. Le dynamisme migratoire des ancêtres des Sérère et de leur descendance apparaît à travers les mythes d'origine et l'histoire des migrations anciennes. Selon le professeur Cheikh Anta Diop, les ancêtres des Sérère viendraient de l'Égypte antique et leur dénomination signifierait « celui qui trace les contours des temples ». Pour d'autres chercheurs le terme « Sérère » remontrait effectivement à l'époque pharaonique et serait la déformation de « *sa - re* » ou « *sa-ra* » qui signifierait : le « fils du demiurge »¹. Les lointains ancêtres des Sérère auraient donc quitté les bords du Nil et entrepris un long périple jusqu'à atteindre la vallée du Fleuve Sénégal. Ils s'implantèrent alors au Tekroun, reconnu comme le premier bastion de l'islam en Sénégalie².

Mais les Proto-Sérère se montrèrent farouchement attachés à leurs croyances ancestrales et donc très réfractaires à la religion islamique. Le prosélytisme religieux des Almoravides et puis Toucouleurs provoqua leur descente vers l'Ouest. C'est ainsi que le peuple reconnu historiquement sous l'appellation de Sérère fonda des villages au Baol avant de poursuivre son exil vers les rivages de l'Atlantique et les bords du fleuve Gambie.

Dans ce nouvel environnement maritime et au contact des Manding, apparurent les Niominka une communauté sérère de navigateurs qui se spécialisa dans l'exploitation des ressources halieutiques et le commerce de cabotage. Le périmètre de pêche et le réseau d'échanges des Niominka acquirent une dimension régionale s'étendant des côtes du Sine à l'embouchure de la Gambie en passant par l'estuaire du Saloum et ses îles.

Au milieu du XIX^e siècle, les conquêtes européennes de l'espace sénégalien et un vaste mouvement maraboutique modifièrent radicalement la cartographie et la géopolitique de la Sénégalie provoquant, par la même, une nouvelle répartition du peuplement ainsi que de profondes mutations à la fois politiques, socio-économiques et religieuses.

Les bouleversements se poursuivirent avec la mise sous domination coloniale des peuples sénégalien et l'instauration d'une économie extravertie ne bénéficiant qu'aux Métropoles des conquérants européens. C'est ainsi que les terroirs sérères se retrouvèrent intégrés dans le principal bassin arachidier de la colonie du Sénégal et qu'une ville de traite fût fondée par les Français au bord du Saloum.

¹ Diop C. A., *Nations Nègres et Culture*, Paris, 1979, T. II, p. 396.

² Gravand H., *Civilisations sereer. Tome II Pangol*, Dakar, NEAS, 2016, p. 8.

Cette ville, baptisée Kaolack, se développa à partir de Ndangane, un village de pêcheurs niominka qui fût, de ce fait, considéré comme le quartier originel de la nouvelle « capitale du sel et de l'arachide ».

Le quartier Ndangane de Kaolack et le terroir des Sérère Niominka dans son ensemble constituent, pour l'essentiel, le cadre spatial de la présente étude. Une brève « rétrospective historique » faisant remonter l'étude jusqu'à l'apparition des caravelles portugaises, vers le milieu du XV^e siècle, nous a paru nécessaire pour rendre compte des mobilités séculaires et du dynamisme commercial des marins niominka au moment de leur entrée en contact avec les Européens. Mais la délimitation temporelle dans laquelle s'inscrit l'essentiel de notre étude correspond au début du processus d'intégration de la communauté niominka de Ndangane à l'agglomération de Kaolack, au milieu du XIX^e siècle et à l'aboutissement de la « construction coloniale » de cette ville au cours des décennies 1950 - 1960.

Problématique

La réflexion menée autour du thème de notre recherche part du constat selon lequel l'apparition de la ville et du phénomène urbain en Sénégambie revêt un caractère purement exogène³. Il s'agissait souvent d'anciens comptoirs fortifiés (Gorée, Saint-Louis, Rufisque, Joal, Sainte-Marie de Bathurst, Cacheu) édifiés sur le littoral dans le cadre du système atlantique par des Européens puis transformés, par ces mêmes Européens, en villes de traite à l'ère coloniale. La fonction essentielle de ces ports de Sénégambie était de capter et d'entreposer toutes les ressources naturelles, agricoles ou minières exploitées par le colonisateur puis d'assurer l'évacuation de ces ressources par voie maritime à destination de la Métropole. Située dans l'estuaire du Saloum, Kaolack faisait partie de ces villes de traite fondées par les Français au milieu du XIX^e siècle. Sa création et son essor reposaient d'abord sur la monoculture de l'arachide et, dans une moindre mesure, sur l'exploitation du sel marin.

Or, le petit comptoir qui se développa autour d'un fortin érigé en 1859 et qui fut à l'origine de la capitale régionale du Saloum, ne s'implanta pas dans un espace vierge et inhabité : avant le négoce français, un peuple africain de navigateurs nommé Niominka avait perçu l'intérêt géostratégique de l'estuaire du Saloum pour l'exploitation des ressources halieutiques, la collecte du sel marin et le commerce de cabotage. La petite escale fluviale de

³ Contrairement à d'autres régions du continent telles que le Soudan et le Sud-Ouest de l'Afrique occidentale où la fondation de cités à l'allure et aux dimensions de véritables villes remonte à l'époque des grands empires et des royaumes.

Ndangane, créée par des pêcheurs niominka, devint ainsi, à l'époque coloniale, le premier quartier d'une ville portuaire créée par des « Blancs ».

Ce processus d'absorption de villages anciens par une agglomération urbaine est loin d'être un phénomène inédit : il s'agit même d'un phénomène universel, la majorité des grandes villes européennes ayant pris leur essor à l'ère de l'industrialisation en investissant de vastes espaces autrefois ruraux. Si l'on se réfère à la Ségambie, l'évolution des villages de pêcheurs lébou de la presqu'île du Cap-Vert – « rattrapés » par l'agglomération dakaroise et progressivement intégrés à cette dernière en tant que quartier semi-urbanisé – est une histoire déjà bien connue et étudiée⁴.

Mais dans le contexte colonial, ce processus d'urbanisation revêt un caractère bien particulier qui soulève de nombreux problèmes et interrogations. En Sénégal, comme dans la plupart des autres territoires africains sous domination européenne, les villes neuves qui font leur apparition à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle puis qui explosent, spatialement et démographiquement, dans les années 1950, sont avant tout des « créations du Blanc », pour reprendre l'expression employée par Jean Dresch dans son étude sur les villes occidentales d'Afrique⁵. Ainsi que nous l'avons déjà souligné, ces villes côtières ou d'estuaires n'ont été créées que pour assurer le rôle d'interface entre le domaine colonial français et la métropole, dont elles n'étaient, en définitive, que le prolongement littoral. Kaolack s'imposa, ainsi, comme un lieu stratégique au cœur du principal bassin arachidier de la Ségambie, avec une prospérité reposant sur la traite d'une culture de rente destinée à l'exportation⁶.

En tant que peuple maritime bien intégré dans des réseaux de commerce de dimension régionale et remontant à l'époque « précoloniale », les Niominka auraient pu tirer parti de l'essor de Kaolack, en participant activement à la traite de l'arachide et en bénéficiant du dynamisme commercial de cette ville portuaire. Seulement, une autre spécificité de la ville coloniale est à prendre en compte : son caractère fortement ségrégatif. Ainsi que le décrit avec pertinence l'historienne Odile Goerg, à travers une réflexion approfondie sur la « construction coloniale » de la ville :

⁴ Lire, entre autres, l'article bien documenté et illustré de cartes de Gallais J., « Dans la grande banlieue de Dakar : les villages lébou de la Presqu'île du Cap-Vert », *Cahier d'Outre-Mer*, n° 26, avril-juin 1954, p. 137-154.

⁵ Dresch J., « Villes d'Afrique occidentale », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, tome 3, n° 11, p. 201.

⁶ Cf. Mbodj M., *Un exemple d'économie coloniale, le Sine-Saloum (Sénégal) de 1887 à 1940 : cultures arachidières et mutations sociales*, Paris, Université Paris VII, 1978, 2 vol. [Thèse 3^e cycle, histoire].

L'idéologie coloniale française construit une ville basée sur un modèle dichotomique, défini par un espace administrativement borné, exclusif et hiérarchisé juridiquement. Cette conception forge une image duelle de la ville, plaquée sur la diversité des situations, qui s'appuie sur plusieurs critères, notamment la réglementation, les équipements ou le statut foncier, mais aussi le discours⁷.

Ce discours, élaboré par le colonisateur européen, tendait à renvoyer les Africains à leur ruralité archaïque. En 1931, Du Vivier de Streel, directeur des Congrès de l'Exposition coloniale de Paris, s'exprimait ainsi : « l'attraction vers la ville, dont on constate chez les peuples civilisés la progression rapide, est loin de se manifester chez les populations primitives de l'Afrique »⁸.

Dans la même logique, l'urbanité fut une qualité niée aux Africains : ils ne pouvaient être des citoyens au sens occidental du terme, ils demeuraient des « pseudos-urbains » résidant en ville tout en conservant les mentalités et les mœurs propres à la paysannerie⁹. L'hygiénisme vint encore justifier les mesures de mise à l'écart de populations africaines indexées comme les vecteurs de maladies tropicales ou liées à l'insalubrité menaçant la survie de l'élément européen¹⁰.

Cette politique urbaine ségrégationniste se concrétisa par des « divisions chromatiques » de l'espace urbain avec une « ville blanche » - correspondant à la fois au quartier d'affaires, au centre administratif et au cantonnement militaire – s'opposant à ses « faubourgs noirs », désignés sous l'appellation connotée de « quartiers indigènes » ou de « villages africains »¹¹. Ces derniers se retrouvaient dans une situation paradoxale puisqu'il s'agissait en définitive de zones incluses dans la ville tout en étant exclues de l'urbanité. Par conséquent, leurs habitants ne bénéficiaient pas de services auxquels les citoyens avaient théoriquement accès tels que l'eau au robinet, l'éclairage public, les égouts ou encore les activités de loisirs¹².

⁷ Goerg O., « Domination coloniale, construction de « la ville » en Afrique et dénomination », *Afrique et histoire*, vol. 5, janvier 2006, p. 18.

⁸ Royer J. (éd.), *L'urbanisme aux colonies et dans les pays tropicaux*, tome 1, Paris, Les Éditions d'Urbanisme, 1932, p. 11.

⁹ Goerg O., *op. cit.*, p. 18-19.

¹⁰ Se référer à la partie intitulée : « Salubrité publique et ségrégation spatiale » figurant dans l'ouvrage de Sinou A., *Comptoirs et villes coloniales du Sénégal. Saint-Louis, Gorée, Dakar*, Paris, Karthala-ORSTOM, 1993, p. 188-195.

¹¹ Goerg O., *op. cit.*, p. 30-33.

¹² *Id.*, p. 40

Toutes ces recherches en histoire urbaine, mettant en évidence la spécificité de la situation coloniale, vont alimenter notre propre réflexion sur l'évolution du quartier Ndangane de Kaolack et de sa population de souche. Il s'agira de comprendre comment le plus ancien quartier de la capitale du Saloum a conservé, tout au long de la période coloniale et jusqu'à aujourd'hui, l'apparence d'un « village de pêcheurs » au lotissement inachevé, avec des bâtiments aux matériaux précaires et souffrant d'un sous-équipement notoire.

Dans le cadre de notre étude, il faudra également évaluer l'impact de l'urbanisation sur la mobilité du peuple niominka. Avant que le négoce français n'étendît son emprise sur le Saloum, l'escale de Ndangane était un dispositif du circuit commercial mis en place par ces « Sérère mandinguisés », avec des échanges fructueux entre les villages de la Petite Côte, les îles du Saloum et les populations riveraines de la Gambie. La conquête coloniale, conjuguée à la « guerre des marabouts », avaient déjà provoqué une refonte de la cartographie de la Sénégalie septentrionale et l'exode de populations. La formation d'un « bassin arachidier » et d'une ville de traite au cœur du Saloum bouleversèrent à leur tour complètement les anciens réseaux d'échanges commerciaux animés notamment par l'élément niominka.

En outre, avec la concentration et la centralisation du pouvoir colonial, l'autorité administrative - incarnée à Kaolack par un « commandant de cercle du Sine-Saloum » - était solidement établie au chef-lieu de sa circonscription sans pour autant chercher à rayonner en dehors de la ville administrative et militaire¹³. La monoculture de l'arachide, destinée presque exclusivement à l'exportation vers la Métropole, ne semblait pas non plus générer de véritables retombées économiques bénéficiant à l'arrière-pays. En raison de ce caractère borné et exclusif de la ville coloniale, on peut être amené à se demander si les liens familiaux, culturels et économiques unissant la communauté niominka urbanisée de Kaolack à leurs parents des villages littoraux ou des îles du Saloum ne s'en furent pas trouvés également altérés ou compromis.

L'isolat urbain ainsi constaté ne signifiait pas néanmoins un immobilisme humain. Car malgré son système d'administration directe, le colonisateur français ne put se passer des Africains pour faire fonctionner le négoce comme les bureaux ou les proto-industries avec des postes « d'auxiliaires indigènes » tels que planton, commis, garde-cercle, agent sanitaire ou de petits métiers comme ceux de manœuvre, d'employé de maison de commerce, d'ouvrier,

¹³ Dresch J., *op. cit.*, p. 201.

boy...¹⁴ L'afflux d'Africains créa un marché qui attira, à son tour artisans et commerçants. Pour l'Africain, la « ville du Blanc » représentait aussi le lieu où il était possible de trouver un travail salarié permettant de gagner l'argent indispensable au paiement de l'impôt colonial, à l'achat des marchandises fournies par les boutiques du quartier commerçant ou encore à l'acquisition de bétail lors des foires¹⁵. Dans le cadre de notre étude, il s'agira d'identifier les éventuelles opportunités offertes par ce nouveau marché du travail aux habitants de Ndangane et d'évaluer, par la même, le degré d'intégration de la communauté niominka de Kaolack à l'économie monétaire instaurée par le colonisateur français.

Concernant l'attrait exercé par la capitale économique du Saloum, on ne peut occulter le phénomène particulier des navétanes, déformation d'un terme wolof signifiant les « gens-de-l'hivernage ou de la saison des pluies »¹⁶. À chaque nouvelle saison des pluies, en effet, la traite arachidière attirait vers Kaolack des milliers de cultivateurs descendus du Djolof, du nord-Cayor et de la vallée du Fleuve Sénégal ou en provenance d'autres territoires de l'AOF tels le Soudan, la Haute-Volta et la Guinée¹⁷. La capitale du Saloum était alors en pleine effervescence. La présence de ces migrants saisonniers aux multiples origines – Djolof-Djolof, Mossi, Bambara, Malinké, Diakhanké, Sarakolé – et parmi lesquels certains finissaient par s'établir à Kaolack et y fonder des familles, créait une sorte de *melting-pot* au sein des faubourgs africains. Cela nous incite à nous interroger sur l'influence socio-culturelle exercée par les navétanes sur la population kaolackoise de souche.

Par ailleurs un réseau maraboutique, rattaché notamment à la confrérie mouride rayonnant depuis la région du Baol, vint se greffer au circuit de l'économie arachidière. L'appartenance à l'Islam confrérique étant un trait essentiel de l'identité niominka, nous essayerons de savoir si cette appartenance a pu favoriser la reconversion des pêcheurs de Ndangane en cultivateurs d'arachides ou en traitant des maisons de commerce.

Notre étude s'achève au tournant des années 1950 et 1960, l'époque durant laquelle les villes du Sénégal firent preuve d'une vitalité remarquable, tant à travers leur essor économique

¹⁴ La « typologie des Noirs » employés au sein de l'administration et de la société coloniale fait l'objet de la seconde partie de l'ouvrage de Brunschwig H., *Noirs et Blancs dans l'Afrique noire française*, Paris, Flammarion, 1983, p. 87-208.

¹⁵ Dresch J., *op. cit.*, p. 201-202.

¹⁶ David Ph., *Les navétanes. Histoire des migrants saisonniers de l'arachide en Sénégambie des origines à nos jours*, Dakar-Abidjan, Les Nouvelles Éditions Africaines, 1980, p. 47.

¹⁷ *Id.*, p. 46-47.

et commercial qu'en terme démographique ou d'expansion spatiale¹⁸. Avec la loi-cadre de 1956, accordant l'autonomie politico-administrative aux territoires de la fédération, les villes n'échappèrent pas à l'accélération des changements. Kaolack – comme d'autres capitales régionales du Sénégal (Thiès, Louga, Diourbel et Ziguinchor) – fut érigée en commune de plein-exercice. Forts de leur statut de citoyens et d'élus pour certains, les Kaolackois s'engagèrent en politique, adhérant massivement au parti BDS de Senghor, de Mamadou Dia et de l'avocat Valdiodio Ndiaye, qui deviendra le premier maire de Kaolack à l'indépendance du Sénégal¹⁹.

Alors que le colonisateur français relâchait son emprise, sa représentation dichotomique de la ville fut évacuée, du moins dans le discours, « au profit d'une différenciation des espaces plus nuancée »²⁰. Reste à savoir si, dans les faits, les quartiers périphériques de Kaolack comme Ndangane ont alors bénéficié d'un désenclavement, d'une modernisation ainsi que de l'accès de leurs habitants à un certain confort matériel, grâce à de nouvelles infrastructures urbaines et aux œuvres sociales administratives. Le rôle de l'école, en tant que moteur de l'ascenseur social, sera également examiné dans le cas des ressortissants du quartier Ndangane de Kaolack.

Hypothèses de recherches

Pour prendre en compte notre problématique nous formulons nos hypothèses de la façon suivante :

Hypothèse 1 : l'implantation, dans l'estuaire du Saloum, de la ville de Kaolack, envisagée en tant que « construction coloniale », a reconfiguré un espace littoral initialement investi par le peuple niominka ;

Hypothèse 2 : l'essor de la capitale économique du Saloum, reposant sur la monoculture arachidière et l'activité portuaire, a accéléré le déclin du « réseau niominka », basé sur la valorisation des ressources halieutiques et le commerce de cabotage ;

Hypothèse 3 : l'absorption de la communauté niominka de Ndangane par l'agglomération dakaroise n'a pas été, pour autant, synonyme d'intégration urbaine et d'accès à la citoyenneté en raison du caractère ségrégationniste et discriminatif de la ville coloniale ;

¹⁸ Dresch J., *op. cit.*, p. 200.

¹⁹ Zuccarelli F., *La vie politique sénégalaise (1940-1988)*, tome 1, Paris, CHEAM, 1988, p. 44.

²⁰ Goerg O., *op. cit.*, p. 40.

Hypothèse 4 : l'enracinement culturel de ce peuple maritime et islamisé a, vraisemblablement, constitué aussi un obstacle à une urbanisation assimilée à l'occidentalisation.

Objectif général et objectifs particuliers

L'objectif central de notre étude consiste à reconstituer et d'analyser le processus d'absorption d'une population africaine autochtone par une ville coloniale à travers une monographie consacrée à la communauté niominka du quartier Ndangane de Kaolack. Des hypothèses précédemment formulées découlent aussi les objectifs secondaires suivants :

- À travers une sorte de rétrospective historique, cerner l'identité ethnoculturelle des Niominka et démontrer le dynamisme économique et la mobilité spatiale de ce peuple avant l'intrusion européenne en Sénégal ;
- Se focaliser, ensuite, sur l'évolution de Ndangane, depuis l'escale niominka sur les bords du Saloum au premier « faubourg africain » de la ville de Kaolack ;
- Mettre en évidence les divisions chromatiques du schéma urbain en opposant le centre d'affaire et la zone résidentielle européenne de Kaolack au quartier périphérique de Ndangane ;
- Envisager le « particularisme niominka » comme un éventuel obstacle à l'accès à la citoyenneté des habitants originels de Kaolack.

PREMIÈRE PARTIE

CADRE CONCEPTUEL ET MÉTHODOLOGIQUE

La première partie de cette étude comporte trois chapitres. Le premier renferme la définition des concepts. Pour se faire, nous allons définir les mots clés et principaux centres d'intérêt de notre thème tout en évoquant les réflexions et discussions scientifiques suscitées par ces concepts. Cette démarche théorique nous permet d'appréhender notre sujet de recherche de façon synthétique et d'alimenter, d'ores et déjà, notre propre réflexion autour de notre objet d'étude. Le chapitre II est consacré à la définition du cadre méthodologique, ce qui revient à présenter le type de méthode d'investigation que nous allons utiliser afin de collecter des données, qu'elles soient écrites ou orales, puis d'expliquer comment exploiter ces sources pour mener à bien notre travail de recherche. Enfin, dans un troisième et dernier chapitre, nous ferons la revue critique de la littérature. Il s'agit d'une « double critique », à la fois externe et interne, des documents que nous avons lus en rapport avec notre sujet mais aussi des sources écrites et orales collectées.

CHAPITRE I : Définition des concepts

Un cadre conceptuel est un outil d'analyse comptant plusieurs variations et contextes. Il est utilisé pour faire des distinctions conceptuelles et organiser des idées. Plusieurs concepts, présentés et discutés ci-dessous, tournent autour de notre thème de recherche :

Mobilité :

Le vocable « mobilité » entre dans la terminologie des sciences sociales dans les années 1920, avec les travaux de Sorokin et ceux de l'école de Chicago. La mobilité est alors définie en termes de changement et de franchissement de l'espace. Le terme évolue au fil du temps et se définit d'une manière plus large et un peu différente selon les chercheurs. Selon Achille Mbembe : la mobilité se définit comme étant un phénomène complexe qui englobe non seulement les déplacements physiques des individus, mais aussi des dynamiques sociales, politiques et économiques qui les sous-tendent. Dans ses travaux, il souligne que la mobilité est souvent liée à des contextes de pouvoir, d'identité et de survie, en particulier dans le cadre postcolonial africain²¹. Pour lui la mobilité n'est pas simplement un mouvement géographique, mais un processus qui façonne les relations humaines et les structures de société. D'autre auteur comme Fernand Braudel, aborde la mobilité dans un sens plus historique et économique, en mettant l'accent sur les flux de marchandises et de personne à travers le temps et l'espace. Il définit la mobilité comme un élément essentiel dans l'analyse des sociétés et des économies. Dans son ouvrage, il distingue entre différentes formes de mobilité des personnes, des marchandises et des idées. Pour lui la mobilité n'est pas seulement un mouvement physique, mais aussi un processus qui façonne les relations sociales, culturelles et économiques²². Quant à Jean-Paul Crétien, la mobilité est un processus qui va au-delà du simple déplacement physique. Pour lui, la mobilité englobe les dimensions sociales, économiques qui influencent les mouvements des individus et des groupes. Il met l'accent sur l'importance des contextes historiques et des structures de pouvoir qui façonnent ces déplacements²³. Ainsi, la mobilité est perçue comme un facteur clé dans la compréhension des dynamiques contemporaines, notamment en ce qui concerne les migrations et les interactions interculturelles.

²¹ Mbembe A., *De la postcolonie : essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Éditions La Découverte, 2000.

²² Braudel F., *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, Armand Colin, 1949. 2 volumes.

²³ Crétien J.-P., *Les Chemins de la mobilité : une approche anthropologique*. Éditions Karthala, 2006.

Elle se définit selon notre perception comme la capacité des individus ou des groupes à se déplacer d'un endroit à un autre que ce soit physiquement, socialement ou économiquement. Cela inclut les migrations, les déplacements temporaires, ainsi que les changements de statut social ou économique. Il faut noter que la mobilité est souvent influencée par divers facteurs, tels que les conditions politiques économiques, culturelles et environnementales. Elle joue un rôle crucial dans la formation des identités, des relations et des dynamiques au sein des sociétés. En résumé, la mobilité est un concept multidimensionnel qui reflète les interactions humaines dans un monde en constante évolution.

Exode rural :

Le phénomène de l'exode rural, appelé aussi migrations rurales (expression privilégiée par certains historiens et géographes), désigne le déplacement durable de population quittant les zones rurales pour aller s'implanter dans des zones urbaines. Autrement dit, l'exode rural désigne dans le langage courant massif de populations rurales à destination des villes, motivé par la recherche d'un travail ou de meilleures conditions de vie. L'expression a été d'abord appliqués aux pays d'Europe et d'Amérique du Nord du début de l'âge industriel jusqu'à la fin des années 1970, pour être aujourd'hui utilisée principalement dans les pays dits « en développement », que ce développement soit d'origine industrielle ou non.

Ce phénomène est causé par de nombreux facteurs dans le lieu de départ comme dans le lieu d'arrivée. Par ailleurs, le déplacement d'un individu ou d'un groupe de personne d'un lieu à un autre a forcément des raisons. Ces dernières sont nombreuses et diverses, elles peuvent être naturelles, sociales de même que historiques. Cependant, ainsi que le souligne Michael P. Todaro, ce mouvement migratoire répond essentiellement à des motivations économiques²⁴.

Urbanisation :

L'urbanisation est un mouvement historique de transformation des formes de la société que l'on peut définir comme l'augmentation du nombre d'habitants en ville par rapport à l'ensemble de la population. C'est donc un processus de développement des villes et de concentration des populations dans celles-ci. Le processus spatio-temporel de l'urbanisation se fait différemment selon les pays et les villes.

²⁴ Todaro M. P., « L'exode rural en Afrique et ses rapports avec l'emploi et les revenus », *L'emploi en Afrique, aspects critiques du problème*, Genève, B.I.T., 1973, pp. 49-78.

L'urbanisation peut se faire autour de villes déjà existantes, généralement dans des territoires jugés attractifs ou pour des raisons culturelles et historiques (capitale) ou religieuses (ex. : la Mecque, Lourdes), ou sur des zones commercialement, industriellement ou militairement stratégiques. Certaines villes champignons sont nées autour de ports et d'industries positionnés autour de ressources minérales, énergétiques ou humaines (main-d'œuvre bien formée et/ou bon marché).

L'urbanisation présente un caractère exponentiel (nettement avéré depuis les années 1800) qui semble être vécu comme une fatalité par la plupart des gouvernements et aménageurs.

De nombreux facteurs historiques, politiques ou socioculturels, peuvent expliquer l'urbanisation croissante : l'exode rural et le développement d'une société tournée vers l'industrie et les services ont fait des centres urbains la source principale d'emploi salarié. L'attrait culturel et politique des villes en particulier des capitales, encourage l'arrivée de nouveaux habitants, malgré des hausses chroniques de loyers et de prix du foncier.

L'urbanisation est un phénomène démographique se traduisant par une tendance à la concentration de la population dans les villes. Les seuils qui séparent le monde urbain du monde rural varient très sensiblement au niveau planétaire : l'annuaire de l'ONU recense en effet une centaine de définitions différentes de la population urbaine. Tandis que la France, l'Allemagne, Israël ou Cuba définissent la ville en retenant le seuil de 2 000 habitants agglomérés, les États-Unis et le Mexique ont opté pour celui de 2 500 habitants. La barre est parfois fixée plus bas : 200 habitants agglomérés suffisent en Suède pour parler d'unité urbaine et 1 000 au Canada. À l'inverse, il faut 5 000 habitants en Inde, en Autriche ou au Cameroun, 10 000 habitants au Portugal ou en Jordanie, 40 000 habitants en Corée du Sud et 50 000 habitants au Japon. La définition quantitative de la ville a donc ses limites et requiert des critères moins formels.

La démographie urbaine dépend de phénomènes tels que l'accroissement naturel, l'exode rural et la rurbanisation.

L'urbanisation est un processus, maîtrisé ou subi, qui se caractérise par la croissance des villes et de leur périphérie au détriment des espaces ruraux.

De manière générale et sur une perspective de long terme, l'urbanisation est un phénomène global qui puise ses racines dans l'histoire des populations humaines, qui s'accélère au fil des siècles et semble promis à une inexorable progression dans l'avenir. Il se manifeste par une augmentation continue de la population des zones urbaines, et corollairement par

l'extension physique des agglomérations. Le niveau d'urbanisation d'un territoire (région, pays, continent...) s'évalue par le rapport entre le nombre des résidents urbains et celui des ruraux, la densité de peuplement des différentes zones, l'expansion territoriale des agglomérations, la transformation des modes de vie.

Rurbanisation :

Le terme de rurbanisation est un néologisme formé à partir de « rural » et « urbain » et apparu dans le jargon des géographes français en 1976. Alors que la périurbanisation fait référence à l'expansion spatiale des villes, la rurbanisation fait allusion au phénomène de peuplement des villages en périphérie des centres urbains par les personnes qui y travaillent²⁵. Si l'on se réfère à la définition du dictionnaire *Larousse* la rurbanisation se traduit par le « développement des villages, aux noyaux souvent anciens, situés à proximité de villes dont ils constituent des banlieues ». Mais la rurbanisation désigne aussi l'importation des modes de vie et références urbaines dans les communautés villageoises situées dans la zone d'expansion des villes. Bien qu'appréhendées par les géographes, urbanistes et sociologues comme un phénomène très actuel (lié au retour vers le monde rural de citadins en quête de logements moins onéreux ou d'un cadre de vie plus sain, au développement des infrastructures de transport périurbains ou encore à l'avènement du télétravail), la rurbanisation se manifeste depuis des époques plus anciennes, la majorité des grandes agglomérations apparues à l'ère industrielle ayant pour noyau de peuplement et centre historique un ancien village absorbé par la ville avec ses habitants.

Ruralisation :

La ruralisation peut être définie comme l'introduction des pratiques et des modes de vie ruraux en milieu urbain. Ce phénomène suscite généralement l'inquiétude des autorités publiques qui le considère comme un symptôme du déclin de la cité et de la paupérisation des populations urbaines. Associée à l'insalubrité et à la criminalité, la ruralisation est ainsi combattue à travers des « campagnes d'assainissement ». Considéré comme un problème récent lié à l'explosion démographique et à l'expansion anarchique des villes du Sud, la lutte contre la ruralisation semble remonter à l'apparition des villes coloniales et constituer le principal

²⁵ Voir l'ouvrage de Bauer G. et de Roux J.-M., *La rurbanisation ou la ville éparpillée*, Éditions du Seuil, Paris, 1976.

justificatif à la création de « quartiers indigènes et à la politique sanitaire coercitive et répressive de l'administration coloniale²⁶.

Toutefois la manière d'appréhender la question semble évoluer avec le temps : dans son étude sur les villes africaines, le Nigérien Ibrahim Assane Mayaki, secrétaire exécutif du NEPAD, porte un regard beaucoup plus positif sur la ruralisation qu'il qualifie de « mise en valeur à destination des centres urbains africains des métiers et de la production issus du monde rural »²⁷.

Ségrégation urbaine :

La ségrégation, du latin *segregare* (ôter du troupeau, disjoindre), désigne la séparation physique des lieux de résidence des groupes sociaux dans l'espace urbain. La ségrégation spatiale résulte généralement de volontés attestées d'exclusion culturelle, ou sociales. Dans la définition proposée par le sociologue Gilles Ferréol, La notion de ségrégation renvoie d'abord à « la séparation imposée, plus ou moins radicale, de personnes ou de collectivités, suivant l'âge ; le sexe, le niveau d'instruction ou la condition sociale »²⁸. Cette définition fait référence, notamment, à la ségrégation raciale institutionnalisés aux États-Unis à l'encontre des Afro-descendants dans la seconde moitié du XIX^e siècle mais aussi à au régime de l'apartheid instauré en Afrique du Sud au siècle suivant.

La ségrégation urbaine constitue aussi un trait essentiel de la ville coloniale, composée d'un centre-ville « européen » et de « quartiers indigènes » périphériques. Cette organisation de l'espace à connotation ségrégative est bien décrite par Odile Goerg dans son étude consacrée aux villes coloniales de Freetown et Conakry²⁹. L'architecte-urbaniste et sociologue Alain Sinou estime cependant que « la division de la population au niveau de l'espace n'a pas dans les colonies françaises d'Afrique noire la même force et la même incidence que dans les colonies anglaises ou belges. Dans son ouvrage sur les villes coloniales du Sénégal, cet auteur relève une libre circulation entre les quartiers, l'absence de discriminations dans les transports et les lieux publics ainsi que la présence d'une classe commerçante métisse et noire limitant l'instauration d'une politique ségrégationniste.

²⁶ Cf. Sinou A., *Comptoirs et villes coloniales du Sénégal. Saint-Louis, Gorée, Dakar*, Paris, Karthala-ORSTOM, 1993, pp 188-195.

²⁷ Mayaki I. A., « Ruralisation des villes ou urbanisation des campagnes ? », *L'Afrique à l'heure du choix*, Paris, Armand Colin, 2018, pp. 111-118.

²⁸ Ferréol G., *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Armand Colin, 1995, p. 274.

²⁹ Goerg O., *Pouvoir colonial, municipalités et espaces urbains. Conakry-Freetown des années 1880 à 1914*, Paris, L'Harmattan, 1997, 536 p.

Urbanité et citadinité :

Ces deux notions co-existent, avec des significations parfois différentes, parfois équivalentes, dans le champ de la géographie française et dans le cadre des études urbaines s'intéressant plus spécifiquement aux villes des pays du Sud.

Dans un sens commun teinté fortement de préjugés, le « urbanité » est assimilé à la « civilité » définie comme un « ensemble de traits de comportements positifs, impliquant courtoisie, respect de l'autre, bonnes mœurs et usages que l'on assurait être le propre des citadins par opposition aux habitants de la campagne »³⁰. Avec le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, la notion d'urbanité trouve sa légitimité scientifique dans une perspective de théorisation de la ville et est définie comme le « caractère proprement urbain d'un espace »³¹. Quant à la citadinité, qui fait alors son entrée dans un dictionnaire spécialisé en géographie, elle renvoie aux pratiques et aux représentations des individus et des groupes. Elle est « une relation entre un acteur social (individuel au premier chef mais aussi collectif) et l'objet urbain »³². Cette notion n'émerge que dans les années 1990, dans plusieurs recherches sur les villes de l'Afrique subsaharienne et du Maghreb³³. Cependant cette approche par les pratiques et les représentations des habitants nous semble tout à fait pertinente pour l'étude des populations africaines issues de la paysannerie et confrontées aux nouvelles réalités de la ville coloniale.

Assimilation culturelle :

L'assimilation culturelle consiste à exiger d'une personne ou d'une communauté humaine, qu'elle adopte les mêmes comportements, les mêmes us et coutumes et traditions que la population qui l'accueille ou la nation qui cherche à la dominer. Alors que le rayonnement culturel se propage par l'adhésion volontaire à la culture étrangère, l'assimilation fait souvent l'objet d'une politique coercitive et d'un programme social bien pensé associé à un projet de société.

On qualifie ainsi d'« assimilation coloniale » la politique entreprise par la France dans ses possessions d'Outre-Mer durant les XIX^e et XX^e siècle. Le projet assimilationniste suppose que les peuples colonisés doivent progressivement adopter la culture et les valeurs du

³⁰ Brunet R., Ferras R. et Théry H., *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Paris, Roger Brunet éditeur, 1992, pp. 498-499.

³¹ Lévy J. et M. Lussault M. (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003, p. 966.

³² *Id.*, p. 160.

³³ Gervais-Lambony Ph., *Vocabulaire de la ville. Notions et références*, Paris, Éditions du Temps, 2001, 191 p.

colonisateur afin de devenir à terme des citoyens à part entière. Les Quatre communes sénégalaises est une parfaite illustration de cette politique. Dans ce cas précis, les Africains « assimilés » sont des citoyens français dotés du droit de vote et pouvant exercer les plus hautes fonctions politiques de l'État français tels que Blaise Diagne, élu en 1914 premier député noir à l'Assemblée nationale. Mais comme le démontre François Zuccarelli dans son ouvrage sur la vie politique sénégalaise, l'assimilation culturelle n'est en définitive qu'une manifestation de l'emprise coloniale et la lutte en sa faveur finit par tomber en désuétude ³⁴. D'où aussi, les multiples formes de résistances opposées à la politique assimilationniste par les populations « indigènes » mises en dépendance.

Communautarisme :

Le terme « communautarisme », vient du latin « *communis* », formé de « *cum* » qui signifie « avec, ensemble » et de « *munus* » signifiant « charge, problèmes, dettes ». D'un point de vue strictement étymologique, le communautarisme désigne donc le fait de se mettre ensemble pour affronter des problèmes communs, ou au contraire un groupe d'individus possédant comme le trait religieux, culturel, ethnique linguistique ou idéologique caractérisant leur « communauté » et les distinguant des autres, de ce qui n'en font pas partie.

Cette conception, élaborée par le philosophe américain Murray Bookchin, soutient que « l'individu n'existe pas indépendamment de ses appartenances, qu'elles soient culturelles, ethnique, religieuses ou sociales ». Le communautarisme présuppose donc qu'il y'ait globalement peu d'échanges et des incompréhensions fondamentales entre chaque communauté, ce qui les empêcherait de se fondre dans une seule. Cette idée s'oppose ainsi à l'universalisme, qui considère négligeables de telles différences devant l'unicité du genre humaine. En d'autres termes si le communautarisme soutient que l'individu n'existe pas indépendamment de ses appartenances qu'elles soient culturelles, ethnique, religieuses ou sociales, dans ce cas nous pouvons dire que le communautarisme désigne en quelque part l'esclavage vu que l'individu n'est libre en aucun cas.

Perçu de façon généralement négative par les sociétés occidentales contemporaine, le communautarisme était considéré en revanche comme un phénomène vertueux au sein des sociétés africaines « traditionnelles ». Le philosophe Polycarpe Ikuenobe le qualifie ainsi de « doctrine morale qui valorise la dignité humaine, les droits et les responsabilités » avec pour

³⁴ Zuccarelli F., *La vie politique sénégalaise, tome 1 (1789-1940) et tome 2 (1940-1988)*, Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie moderne / Publications du CHEAM, 1987 et 1988, 157 p. et 208 p.

objectif fondamental de créer une solidarité communautaire capable de fournir les conditions matérielles nécessaires au bien-être des individus »³⁵.

Islamisation :

L'islamisation accompagne l'expansion militaire et politique rapide des arabes dans les premiers siècles après Mohamet. Alors que les premiers gouvernements islamiques furent mis rapidement en place en Afrique du Nord et en Iran, la conversion des populations releva d'un processus bien plus lent.

Lorsqu'on évoque l'islamisation, on renvoie en premier lieu à la conversion. Or, on fait partie du monde de l'islam bien des régions qui n'étaient pas majoritairement passées à l'islam, sans même mentionner le fait qu'à limiter le processus de la sorte ne serait pas parfaitement partie du monde islamique (ou du monde musulman comme on disait hier) que les régions dont les populations seraient entièrement musulmanes.

Elle est le fait de propager la religion musulmane dans un pays, une région ou une zone géographique et d'y appliquer la loi islamique (charia) dans les différents domaines de la vie publique et sociale. De nos jours l'islamisation fait référence au communauté musulmane face à une croissance rapide de la population implantée en Occident suite à des flux migratoire. Elle correspond à un retour aux valeurs, aux traditions et aux codes alimentaires vestimentaires arabo-musulman etc.

Immobilisme :

La définition de l'immobilisme varie en fonction des disciplines et de leurs perspectives. En sciences sociales, l'immobilisme est généralement défini comme une période de stagnation ou de changement minimal dans une société, une institution ou un système politique. L'historien français Fernand Braudel décrit l'immobilisme comme une longue durée, une période de stabilité et de continuité qui caractérise les structures profondes d'une société³⁶. Selon lui, l'immobilisme est un état quasi-permanent qui contraste avec les changements rapides et superficiels de la conjoncture. Quant au sociologue français Pierre Bourdieu dans ses travaux sur le capital social et la reproduction social (1970-1980), il analyse l'immobilisme comme un processus de « reproduction des inégalités » qui maintient les structures sociales et

³⁵ Ikuenobe P., « Droits de l'homme, personnalités, dignité et communautarisme africain », *Journal des Droits de l'Homme*, 2018, p. 589-604.

³⁶ Braudel F., *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, Armand Colin, 1949.

les rapports de domination en place³⁷. Il met en lumière les mécanismes qui contribuent à la conservation des privilèges et des désavantages.

L'immobilisme, à travers l'histoire de la mobilité, est un concept fascinant et complexe. Pour nous, il ne se résume pas à un simple manque de mouvement, mais il s'agit plutôt d'une résistance aux changements, d'une stagnation dans les modes de vie et de déplacement. Autrement dit, l'immobilisme est un frein à l'évolution, une force qui s'oppose à l'innovation et à la progression. Il peut se manifester de différentes manières. D'abord à travers des structures sociales rigides qui limitent la liberté de mouvement et l'accès à de nouveaux horizons. Ensuite, il se manifeste par des systèmes de pensée dogmatique qui s'opposent à l'exploration de nouvelles idées et à l'adaptation aux changements. Et enfin, par des infrastructures inadéquates qui freinent le développement de nouvelles technologies et l'expansion géographique. Cependant, il est important de noter que l'immobilisme n'est pas toujours négatif. Il peut aussi être un signe de stabilité, de tradition et de conservation des valeurs. Par exemple, les communautés rurales qui se sont attachées à leurs traditions et à leurs modes de vie pendant des siècles ont pu maintenir un lien profond avec leur environnement et un sentiment d'appartenance fort.

Isolat urbain :

Le concept d'isolat urbain est complexe et sa définition varie selon les chercheurs. Henry Lefebvre qualifie l'isolat urbain d'espace physiquement et socialement isolé, caractérisé par une faible densité de population, un manque d'infrastructure et de service, et une forte marginalisation sociale³⁸. Cette perspective sociologique met l'accent sur l'isolement physique et social, soulignant la marginalisation des habitants. L'absence d'infrastructure et de services essentiels renforce cette exclusion, créant un cercle vicieux de pauvreté et de dénuement.

En géographie urbaine, des chercheurs, comme David Harvey, se concentrent sur l'impact de la gentrification et des politiques d'aménagement urbain sur la création d'isolat urbain³⁹. Ils mettent en avant la ségrégation spatiale et l'exclusion sociale comme des facteurs clés. En effet, cette perspective géographique se concentre sur les forces économiques et politiques qui façonnent l'espace urbain. La gentrification, la ségrégation spatiale et les

³⁷ Bourdier P., *La reproduction : élément pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Édition de Minuit, 1970.

³⁸ Lefebvre H., *Le droit de la ville*, Paris, Anthropos, 1968.

³⁹ Harvey D., *Justice Sociale et ville*, Paris, La Découverte, 2000.

politiques d'aménagement urbain contribuent à la création d'isolat urbain en concentrant les populations défavorisées dans des zones marginales.

En anthropologie urbaine, certains chercheurs, comme James C. Scott, s'intéressent aux stratégies d'adaptation et de résistance des populations vivant dans des isolats urbains⁴⁰. Ils soulignent l'importance des réseaux sociaux, de la solidarité et de la culture locale dans la construction d'identités et de communautés. En revanche, cette perspective anthropologique offre une vision plus nuancée, en se concentrant sur les stratégies de résistance et d'adaptation des habitants. Elle met en lumière la force des liens sociaux et de la culture locale pour contrer l'isolement et créer un sentiment d'appartenance.

Cependant, notons qu'il n'existe pas de définition unique de l'isolat urbain. Le concept est multidimensionnel et s'articule autour de notions d'isolement spatial, de marginalisation sociale, de pauvreté, de manque d'accès aux services et de ségrégation. Il est important de prendre en compte ces différentes perspectives pour comprendre la complexité de ce phénomène.

Prosélytisme :

D'après le dictionnaire, le prosélytisme serait le « zèle déployé pour répandre une foi, recruter des adeptes » (*Nouveau Petit Robert*), autrement dit la détermination d'un auteur à ce que son lectorat pense de la même façon que lui. Le prosélytisme relève de la notion de propagande : « toute action organisée en vue de répandre ou de faire prévaloir une opinion, une doctrine particulière » (*Dictionnaire de l'Académie française*, 8^e édition). Le prosélytisme manifeste donc l'intention du rédacteur de convertir son lecteur à une idée, une manière de penser, une vérité entendue comme la seule possible - ce qui ne correspond pas à la notion d'information, que le journaliste livre au lecteur pour qu'il se fasse sa propre opinion.

Le prosélytisme religieux, qui consiste à chercher à convaincre d'adhérer à une religion et qui n'est pas constitué par le simple port d'une tenue ou d'un signe religieux, est proscrit dans les services publics au nom de leur neutralité. Il l'est aussi dans l'entreprise privée lorsque, du fait des moyens employés ou du message transmis, il porte atteinte à l'ordre public ou au bon fonctionnement de l'entreprise. Il l'est encore lorsque la pression communautaire contraint des individus à des pratiques religieuses ou présentées comme telles, alors qu'ils n'ont pas

⁴⁰ Scott, James C. « Seeing Like a state : How Certain Schemes to improve the human Condition Have Failed » New Haven : Yale University Press, 1998.

personnellement exprimé le souhait de s'y conformer. Pour la définition qui nous concerne, Le prosélytisme religieux désigne l'effort déployé par les musulmans en vue de susciter l'adhésion de nouveaux adeptes à leur foi⁴¹.

Acculturation :

Pour étudier l'acculturation, les chercheurs se sont intéressés à la culture d'origine et à la culture d'accueil de l'individu, considérées toutes les deux d'une façon globale.

La notion d'acculturation est conçue comme un emprunt culturel à sens unique, comme l'emprunt d'une société « archaïque » à une société « civilisée ». Mais, dès 1938, Meyers Herskovits proposa une définition devenue classique : « l'acculturation comprend les phénomènes qui résultent du contact continu et direct des groupes d'individus ayant différentes cultures, ainsi que les changements dans les cultures originales des deux groupes ou de l'un d'entre eux ». L'acculturation est une notion désignant des phénomènes complexes qui résultent des contacts directs et prolongés entre deux cultures, entraînant la modification ou la transformation de l'un ou des types de cultures en présence. Les changements culturels se développent dans deux directions : le maintien de la culture d'origine et ou/l'adaptation à la culture d'accueil. De ces changements culturels, différents modes d'acculturation résultent dont ceux proposés par le psychologue canadien John W. Berry : assimilation, intégration, séparation, marginalisation. Dans la pratique, l'acculturation peut s'observer à travers l'étude des modifications d'éléments de la culture tels que la langue ou les valeurs transmises.

Pour l'historien et anthropologue français Nathan Wachtel⁴², le domaine de compétence premier, et primitif, du concept d'acculturation en Afrique était la situation coloniale et demandait que son champ d'application y soit, au moins dans un premier temps, limité afin de permettre l'élaboration de concepts opératoires permettant l'élargissement du champ d'investigation. Cependant, l'idée de Wachtel selon laquelle le concept d'acculturation en Afrique était la situation coloniale est à revoir car, avant même la présence de la culture européenne au XV^e siècle, on note le contact de la culture arabe avec celle africaine depuis le VII^e siècle. Ainsi, si nous définissions par exemple l'acculturation comme l'assimilation ou l'intégration d'une culture d'origine par une culture étrangère, dans le sens que nous lui

⁴¹ Pour une approche théorique, historique et sociologique du prosélytisme dans l'Islam, lire Kaouès F. et Laakili M., *Prosélytismes. Les nouvelles avant-gardes religieuses*, Paris, CNRS Éditions, 2019, p. 6-13.

⁴² Wachtel N., « L'acculturation », Le Goff J. et P. Nora P. (dir.), *Faire l'Histoire, t. 1*, Paris, Gallimard, 1974, pp. 174-202.

donnons, l'acculturation désigne les phénomènes qui résultent du contact direct entre groupes d'individus ayant des cultures différentes, ainsi que des changements dans les cultures originelles des deux groupes ou de l'un d'entre eux. On peut aussi la définir comme étant l'abandon progressif de la culture traditionnelle.

Déculturation :

Ce terme est composé du préfixe de cessation *dé-*, de culture, et du suffixe *-ation* qui marque l'action de quelque chose ou de quelqu'un. Par extension, la déculturation peut être l'abandon volontaire ou le rejet de certaines normes culturelles.

Le terme déculturation est utilisé en ethnologie, pour rendre compte de la disparition de la culture traditionnelle d'une population ou d'une ethnie sous l'influence d'une colonisation, d'un ethnocide, etc.

En politique la déculturation exprime le risque de voir la culture d'un pays remplacée par celle provenant d'une vague importante d'immigration. Le concept de déculturation est, en général, relayé par des mouvements identitaires ou anti-immigration qui voient dans l'afflux massif de populations étrangères, de culture musulmane notamment, le risque de voir la culture européenne disparaître à terme sous la pression de ceux qui ont été autrefois colonisés (théorie du grand remplacement démographique).

La déculturation est la perte ou l'alternation de l'identité culturelle d'un peuple au profit d'une nouvelle culture ou de celle d'un individu de ce peuple ayant émigré dans un autre pays.

En Afrique, l'occidentalisation se traduit par une aliénation et une acculturation qui influent, principalement sur les traits caractéristiques et dévalorisent les fondements de la société négro-africaine sur le plan économique, social, politique et même éducatif et moral. Selon l'analyse de l'anthropologue algérienne Soraya Mouloudji-Garroudj, « elle a été imposée et a pris tout de suite une allure de perte sans précédent pour le continent noir ; l'Afrique s'est reniée et a perdu ses repères »⁴³. Dans le cadre de notre sujet, nous lui donnons la signification selon laquelle elle désigne la perte progressive des caractéristiques culturelles d'un sujet ou d'une communauté dans le cadre de son adaptation à une culture différente.

⁴³ Mouloudji-Garroudj S., « Déculturation, acculturation : Quel devenir pour l'Afrique ? », Amouzou E. (dir.), *L'impact de la culture occidentale sur les cultures africaines. Études africaines*, Condé-sur-Noireau, L'Harmattan, juin 2009, 177 p.

Transculturation :

Le terme transculturation est un terme inventé par l'anthropologue cubain Fernando Ortiz en 1940 pour décrire le phénomène de fusion et de convergence des cultures⁴⁴. La transculturation englobe plus que la transition d'une culture à une autre ; elle ne consiste pas simplement à acquérir une autre culture (acculturation) ou à perdre ou déraciner une culture antérieure (déculturation). Au contraire, il fusionne ces concepts et porte plutôt l'idée de la création conséquente de nouveaux phénomènes culturels (néo culturation) dans lesquels le mélange des cultures est compris comme produisant quelque chose d'entièrement nouveau. Cependant, la définition de Fernando selon laquelle la transculturation désigne une fusion et une convergence des cultures contient des limites car selon notre perception ce terme peut aussi désigner la domination d'une culture minoritaire ou majoritaire sur une autre.

Bien que la transculturation soit quelque peu inévitable, l'hégémonie culturelle a historiquement façonné ce processus.

En anthropologie, la transculturation désigne le processus par lequel une communauté emprunte certains matériaux à la culture majoritaire pour les approprier et les refaçonner à son propre usage.

Ce processus concerne par exemple les rapports entre communauté régionale et nationale, entre communauté marginale et dominante, minoritaire et majoritaire, subordonnée et dominante, etc.

Le concept de transculturation s'oppose au terme « acculturation » qui est plus ancien, et désigne l'absorption de la minorité par la culture dominante. Ortiz analyse en revanche la transculturation comme un processus de transformation de deux groupes au contact l'un de l'autre en soulignant les aspects créatifs que cela comporte.

Pour la définition que nous lui donnons, le terme transculturation désigne l'adoption d'une culture exogène en l'accommodant avec une culture endogène.

⁴⁴ Ortiz F., *Cuban Counterpoint, Tobacco and Sugar*, Durham, NC Duke University Press, 1995 (1^{ère} édition 1940), 408 p.

CHAPITRE II : Méthodologie

Afin de saisir la quintessence de notre thème de recherche, de bien le cerner dans sa complexité mais aussi pour organiser nos recherches, il nous faut, au préalable, adopter une méthodologie clairement établie, une démarche scientifique rigoureuse. Il est aussi important de garder une certaine neutralité pour se départir de la subjectivité afin de produire un travail objectif et scientifique.

Notre démarche a été de privilégier la mise en confrontation de la littérature avec les sources orales. La démarche méthodologique adoptée repose sur la méthode qualitative. Elle laisse délibérément de côté l'aspect quantitatif afin de gagner en profondeur dans l'analyse de l'objet d'étude. Pour le recueil des données, diverses techniques sont mises en œuvre : les entretiens (notamment de type semi-directifs et libres), les observations participantes et « les focus groupes » (ou entretien collectifs), sont les plus utilisés.

Pour bien mener notre étude, il a d'abord fallu constituer un corpus documentaire. Nous avons d'abord consulté les travaux universitaires ouvrages publiés et articles scientifiques, s'intéressant à la civilisation agraire des Sérères ainsi qu'à l'islamisation des peuples sénégalais et aux mutations observées au sein de leurs sociétés dans le contexte de l'impérialisme européen. Pour rassembler cette documentation, mais aussi pour accéder aux sources écrites de première main constituées par les archives, nous avons séjourné à Dakar où se trouvent la plupart des centres nationaux de documentation (BU de l'UCAD, bibliothèque sectorielle des départements de la FLHS, bibliothèque de l'IFAN, Archives Nationale du Sénégal, Archives des Ministères, archives conservées par des familles). Afin de mettre en confrontation les sources écrites avec les traditions orales nous avons ensuite « fait le terrain »

Pour le choix et l'identification des personnes à interroger dans le cadre de nos enquêtes, nos investigations se sont essentiellement déroulées à Ndangane, un ancien village niominka devenu le plus vieux quartier de la commune de Kaolack.

Des questionnaires, établis pour mener des entretiens de type « semi-directifs », ont été élaborés par nos soins ⁴⁵.

⁴⁵ Cf annexe 2.

CHAPITRE III : Revue critique de la littérature et des sources

Il ne s'agit pas, dans cette partie, de revenir sur chaque document du corpus documentaire dans son ensemble, mais plutôt de mettre en évidence la quintessence de certains documents en termes d'informations fournies par rapport à notre étude.

Le remarquable ouvrage du géographe Paul Péliissier, sur les paysans, les terroirs et les civilisations agraires du Sénégal nous délivre beaucoup de savoirs sur l'origine des Sérère et leur implantation en Sénégal dans son cinquième chapitre intitulé « La terre et l'homme en pays sérère »⁴⁶. Selon Péliissier la masse paysanne sérère a pour berceau la vallée du Sénégal que ses ancêtres ont quittée vers le XI^e ou XII^e siècle, probablement à la suite de leur refus de l'Islam ou des troubles suscités le long du fleuve par les entreprises des almoravides et l'effondrement de l'empire du Ghana.

Nos premières investigations de terrain à Kaolack nous ont permis d'y délimiter notre champ d'étude à Ndangane – considéré comme le plus ancien quartier de l'agglomération – et à identifier des Sérère originaires des îles du Gandoun comme les fondateurs de ce quartier. Nous avons donc orienté nos recherches documentaires sur le peuple sérère en nous focalisant sur le terroir des Niominka. Cette communauté de pêcheurs, islamisés sous l'influence des Mandingues établis autour de l'embouchure du fleuve Gambie, se caractérise aussi par sa grande mobilité dans le cadre d'un commerce de cabotage organisé tout le long de la côte sénégalaise ainsi que le montre Mamadou Fall dans sa thèse sur les terroirs de la Sénégal. L'auteur nous explique ainsi que l'apparition sur la côte sénégalaise des voiles portugaises, au XV^e siècle, semble ouvrir le rayon d'activité des communautés de pêcheurs du fleuve Sénégal en direction du sud. Les voiles leur permirent de retourner vers les villages d'implantation du fleuve, en mettant à profit les vents Sud/Sud-est de la saison des pluies et les relais du Djander. L'exploitation de ce document nous fait savoir que la Petite Côte définit les terroirs Niominka et Sérère en général. Ces populations ont très tôt adoptée la culture intensive du riz mais elles se sont surtout distinguées par une intense activité autour du sel, du poisson séché et des fruits de mer. Elles sont les initiatrices d'un commerce de cabotage entre le Cap-Vert et la Gambie. Le groupe Niominka Sérère constitue le relais entre l'aire des terroirs ouolof, peul et les groupes mandingues de la côte guinéenne⁴⁷. Dans son article publié en 1977, Van

⁴⁶ Péliissier P., *Les paysans du Sénégal : les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*, Saint-Yriex, Imprimerie Fabrègue, 1966, pp. 225-229.

⁴⁷ Fall M., *Les terroirs de la Sénégal entre l'épée et le croissant : X^e-XX^e siècles*, Dakar, L'Harmattan Sénégal, 2016, 606 p.

chi Bonnardel met également en évidence la grande mobilité des Niominka dans le cadre du commerce ainsi que le dynamisme migratoire de cette diaspora⁴⁸.

Parmi les études les plus anciennes sur l'islam au Sénégal, on retiendra surtout la contribution du lieutenant-colonel Paul Marty. Cet officier supérieur, administrateur colonial, et interprète, se distingua aussi en tant qu'érudit français et fin connaisseur de la langue arabe. En tant que directeur des Affaires musulmanes dans le gouvernement de l'AOF. Paul Marty publia un ouvrage, toujours de référence, sur l'Islam au Sénégal⁴⁹.

Pour nos connaissances sur l'islamisation des Sérère, nous avons étudié la monographie sur le royaume du Saloum produite par l'historienne sénégalaise, Rokhaya Fall Sokhna⁵⁰. Dans le chapitre III de cet ouvrage, elle nous livre certaines informations sur la formation d'un espace et d'une communauté musulmane au Saloum entre le XVI^e siècle et le milieu du XIX^e siècle, ainsi que sur l'influence des marabouts-commerçants jaxanké dans la pratique et la diffusion de l'Islam. Rokhaya Fall consacre aussi de longs passages de son ouvrage au peuple niominka en soulignant la spécificité de ce peuple « estuarien et côtier ». Elle souligne, avec la pertinence de l'historienne, que cette spécificité « doit être analysée non seulement au regard de la position géographique de leur territoire mais aussi comme le résultat produit par une imbrication de faits qui s'y sont déroulés et parmi lesquels on peut citer les migrations, la traite négrière et, plus tard, la domination coloniale »⁵¹. On peut aussi prendre en compte la thèse soutenue à Paris par le colonel Birane Wane et qui s'intéresse à l'influence des confréries à travers le pouvoir maraboutique exercé au sein de la société sénégalaise⁵². Cet auteur jette un regard critique sur la gestion du culte musulman au Sénégal et met en lumière le caractère composite de l'autorité spirituelle qui en assume la charge. En réalité, l'approche de son étude ne correspond pas avec celle d'un historien vu qu'il est sociologue et anthropologue. Mais les confréries qu'il évoque et la création des *dahra* peuvent nous être bénéfiques pour évaluer le rôle de ces derniers en rapport avec l'islamisation des Sérère. De nos jours, beaucoup de Sérère sont intégrés à la communauté des « *Baye Fall* » et participent activement au *Magal* de Touba, le grand pèlerinage mouride annuel. Donc il est nécessaire de retracer l'histoire religieuse de ce peuple

⁴⁸ Bonnardel V. C., « Exemple de migrations multiformes intégrées : les Niominka, îles du Bas Saloum », *Bulletin de l'IFAN*, tome 34, n° 4, octobre 1977.

⁴⁹ Marty P., *Études sur l'Islam au Sénégal, tome 1 : Les Personnes*, Paris, Ernest Leroux Editeur, 1917, 412 p.

⁵⁰ Sokhna R. F., *Le Saalum (XVI^e- XIX^e siècle). Un espace de rencontre*, Dakar, Presses Universitaires de Dakar, 2018, 467 p.

⁵¹ *Id.*, p. 130.

⁵² Wane B. (Colonel), *L'Islam au Sénégal : le poids des confréries ou l'émiettement de l'autorité spirituelle*, Paris, Université Paris-Est, 2010, 280 p. [thèse de doctorat, histoire]

en rapport avec le Mouridisme incarné par Cheikh Ahmadou Bamba. De plus, avec l'essor de la confrérie mouride, on assiste à des mutations profondes au sein des terroirs sérère avec l'introduction de la culture arachidière et de l'économie monétaire. Ce phénomène est brillamment mis en lumière par Mohamed Mbodj dans sa thèse⁵³.

Mais, concernant notre objet d'étude, on note des manquements dans les travaux des auteurs précités. Ces derniers n'ont pas mis en corrélation l'islamisation des terroirs sérères avec le concept de mobilité et le processus d'urbanisation déclenché avec la fondation de la ville coloniale de Kaolack.

Le travail collectif et d'enquête des auteurs Bernard Lacombe, Jacques Vaugelade, B. Diouf, M. Bavière, A. Bertrand, et S. Dauchy sur l'exode rural et urbanisation au Sénégal⁵⁴ nous livre beaucoup d'informations sur les facteurs de la migration des Sérère. La lecture de ce document nous a permis de savoir, qu'il y a quelques années, le départ vers la ville s'effectuait pour des motifs purement individuels comme le service militaire ou des raisons de santé. Le premier choc passé le goût de la vie urbaine venait et le migrant occasionnel s'installait. Ce livre nous fait connaître aussi les conditions matérielles précaires des paysans du Saloum en dépit de la solidarité familiale et sociale qui unit les individus⁵⁵. Leur espace d'étude (Niakhar) n'est pas le nôtre, mais les informations tirées de ce document peuvent nous aider à mieux comprendre les facteurs qui poussent les Sérère à migrer vers les grandes villes comme Dakar et Kaolack.

Concernant l'historiographie de la ville en Afrique, celle-ci s'est nettement enrichie au depuis une quarantaine d'années en renouvelant les perspectives et en ouvrant de nouvelles pistes de réflexion. Ces recherches en histoire urbaine insistent sur la spécificité de la situation coloniale en abordant des thèmes tels que l'hygiénisme, l'obsession du contrôle des habitants, la hiérarchisation des espaces selon une politique de ségrégation à caractère racial.

L'article de Jean Dresh publié dans *Les Cahiers d'Outre-Mer* en 1950, constitue un précieux témoignage sur le vécu et l'évolution de villes d'Afrique coloniale en plein essor à la fin de l'ère coloniale. Cet auteur oppose avec pertinence la « ville blanche » à la « ville noire ».

⁵³ Mbodj M., *Un exemple d'économie coloniale. Le Sine-Saloum (Sénégal), de 1887 à 1940 : cultures arachidières et mutations sociales*, Paris, Université Paris VII, 2 tomes, 1978 [thèse de doctorat 3^e cycle, 1978].

⁵⁴ Lacombe B., Vaugelade J., Diouf B., Bavière M., Bertrand A. et Dauchy S., *Exode rural et urbanisation au Sénégal : sociologie de la migration des Sérère de Niakhar vers Dakar en 1970*, Paris, ORSTOM, 1977, 207 p.

⁵⁵ Cf ORSTOM, *Exode rural et urbanisation au Sénégal : sociologie de la migration des sérères de Niakhar vers Dakar en 1970*.

Dans les études de cas distinguant différents types d'urbanisation selon les régions considérées, une partie est consacrée aux ports de Ségambie parmi lesquels figurent la ville de traite de Kaolack⁵⁶.

Deux ouvrages ont également retenu notre attention. Le premier a pour auteur l'architecte urbaniste et sociologue Alain Sinou et porte sur les anciens comptoirs du Sénégal faisant partis des « Quatre Communes » : Saint-Louis, Gorée et Dakar⁵⁷. Le second ouvrage est celui de Odile Goerg et met en relation le pouvoir colonial et l'espace urbain avec comme étude de cas Conakry et Freetown⁵⁸. Cette historienne française spécialiste des villes africaines met l'accent sur la politique ségrégationniste justifiée par des préoccupations hygiénistes. Cette politique se traduit par la séparation des centres villes européens avec les faubourgs habités par les Africains et désignés sous le terme de « quartiers indigènes ». Parmi les nombreuses publications de Odile Goerg, nous avons également exploité son article appréhendant la ville neuve en Afrique en tant que « construction coloniale ». Sa description d'un espace « borné et exclusif », « hiérarchisé par la loi » et tendant à exclure l'Africain urbanisé de la véritable citoyenneté a beaucoup contribué à alimenter notre réflexion sur la situation marginale du quartier Ndagane au sein de la ville de Kaolack⁵⁹.

La ségrégation urbaine est également bien abordée par l'historien Philippe Méguelle dans son article consacré à la communauté luso-africaine de Ziguinchor « déguerpie » par l'autorité coloniale française⁶⁰.

Concernant les monographies sur Kaolack, une quinzaine d'entre elles ont été répertoriées au cours de nos recherches bibliographiques. Notons que leurs auteurs ne sont pas historiens pour la plupart, mais des géographes, économistes ou juristes. À notre connaissance, les seuls travaux soutenus au département d'histoire de Dakar sont les mémoires de maîtrises de Magatte Simal sur les Kaolackois face à l'administration coloniale et de Mbaye Ndiaye sur

⁵⁶ Dresch J., « Villes d'Afrique occidentale », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, tome 3, n°11, année 1950, p. 200-230.

⁵⁷ Sinou A., *Comptoirs et villes coloniales du Sénégal. Saint-Louis, Gorée, Dakar*, Paris, Karthala/ORSTOM, 1993, 375 p.

⁵⁸ Goerg G., *Pouvoir colonial, municipalités et espaces urbains. Conakry-Freetown des années 1880 à 1914*, Paris, L'Harmattan, 1997, 536 p.

⁵⁹ Goerg G., « Domination coloniale, construction de « la ville » en Afrique et dénomination », *Afrique et histoire*, vol. 15, janvier 2006, p. 15-45.

⁶⁰ Méguelle Ph., « L'identité portugaise à Ziguinchor à l'épreuve de la politique ségrégationniste du colonisateur français », Tavares E. (coord.), *La présence portugaise à Ziguinchor. Histoire, patrimoine matériel et immatériel. Les Cahiers du CREILAC*, N° spécial 1, Québec, Presses panafricaines, 2019, pp. 255-276

l'histoire politique de la ville de Kaolack⁶¹. La contribution du socio-démographe Babacar Ndione sur les processus de migration des populations de Kaolack correspond à l'époque récente et ne rentre pas dans le champ temporel de notre étude. Mais sa typologie des différents quartiers de Kaolack et de leurs communautés socio-culturelles respectives est très instructive. La partie intitulée « Ndangane : migration familiale et dynamique d'insertion dans le secteur de la pêche » nous éclaire à la fois sur les mobilités séculaires des marins niominka et sur leur absence de stratégies d'adaptation de cette communauté africaine spécifique aux mutations socio-économiques de nature exogène⁶².

Les sources écrites de première main proviennent essentiellement des dossiers conservés aux Archives Nationales du Sénégal à Dakar. Pour les années correspondant à la formation de la ville coloniale de Kaolack à partir de la vieille localité niominka de Ndangane, nous disposons de nombreux rapports et lettres rédigés notamment par Jean-Baptiste Ernest Noirot, commandant de cercle du Sine-Saloum de 1890 à 1896. Cet administrateur colonial, très prolix et méticuleux, livre des renseignements riches et précis sur la situation démographique, politique et économique de ce qui était encore à l'époque le royaume du Saloum⁶³.

Parmi les autres documents d'archives consultés, la monographie consacrée par l'administrateur Leffiliatre au cercle de Kaolack en 1904 contient un tableau sur la composition et l'état numérique de la population du Saloum par races et religions dans les différentes provinces du Saloum. Cette étude statistique indique que les Sérères constituaient la majorité de la population dans la province du Saloum occidental (avec un effectif d'environ 13850 habitants d'origine sérère) mais révèle aussi, dès le début du XX^e siècle, une forte présence d'allochtones parmi les « *Saloum Saloum* » tels que des Peul, Toucouleur, Mandingue, Ouolof, Laubé et Bambara. L'administrateur Leffiliatre a également tenté de recenser les musulmans, chrétiens ainsi que les fétichistes dans les différentes provinces du cercle de Kaolack⁶⁴. Mais il ne dénombre pas les pratiquants des différentes religions selon leur appartenance ethnique et

⁶¹ Simal M., *Les Kaolackois face à l'administration coloniale de 1914 à 1938*, Dakar, UCAD, FLSH, Dpt Histoire, 1990, 93 p. [mémoire de maîtrise, histoire]

Ndiaye M., *Histoire politique de la ville de Kaolack (1945-1962)*, Dakar, UCAD, FLSH, Dpt Histoire, 1988, 104 p. [mémoire de maîtrise, histoire]

⁶² Ndione B., « Territoires urbains et réseaux sociaux : les processus de migration internationale dans les quartiers de la ville sénégalaise de Kaolack », *Brill/African Diaspora*, janvier 2008, p. 110-133.

⁶³ Consulter notamment sa remarquable notice publiée, par épisodes, au Journal Officiel de la colonie : Noirot J.-B. E., « Notice du commandant du cercle du Sine-Saloum sur les pays placés sous son commandement », *JO du Sénégal 1892*, pp. 28-30, 153, 176 et 184.

⁶⁴ ANS 1G 290, Monographie du cercle de Kaolack par l'administrateur Leffiliatre, 9 juin 1904.

nous ignorons ainsi la proportion des personnes islamisées au sein de la population sérère du Saloum en ce début de XX^e siècle.

Pour ce qui est de la documentation archivée, nous avons obtenus la plupart des informations à travers la consultation des dossiers classés dans la sous- série 13 G : « Affaires politiques et administratives ». Ces dossiers livrent une quantité non négligeable d'informations sur le Saloum à l'époque coloniale. Mais, malheureusement nombre de documents sont difficiles à exploiter car des feuilles sont entièrement détruites et les écritures sont difficiles à annoter. Les sources de première main – notamment les documents d'archives classés dans la série 13G 67 : « Politique musulmane activité des marabouts 1906-1917 » – révèlent une forte présence de l'Islam dans le cercle de Kaolack au XX^e siècle. Dans ce document on a trouvé des fiches de renseignements sur des chefs musulmans de Nioro qui appartenaient à des confréries musulmanes notamment le Tidjannia et le Mouridisme. Mais retenons que la plupart de ces chefs musulmans répertoriés dans ses fiches de renseignement sont soit des Peul, des Maure ou des Dioulas. Même si de nombreux Sérères avaient déjà été convertis à la religion du Prophète à cette époque, ils n'ont pas été mentionnés dans ces fiches.

Dans l'état actuel de nos recherches documentaires, les archives ne nous ont, en revanche, fourni que très peu d'informations sur l'urbanisation des Sérères du Saloum et sur l'histoire du quartier Ndangane en particulier.

Le recours aux sources orales s'est, de ce fait, avéré indispensable en tant que source d'informations à part entière pour pouvoir confronter les documents d'archives, produits essentiellement par l'administration française et qui ne reflètent par conséquent que le point de vue et les jugements du colonisateur. Nos premières investigations au quartier Ndangane de Kaolack se sont révélées fructueuses. Le délégué de ce quartier, El Hadj Thior, nous a confirmé l'identité niominka des fondateurs de cet ancien village devenu le plus vieux quartier de l'agglomération kaolackoise.

DEUXIÈME PARTIE

LE « RÉSEAU NIOMINKA »
ET SON ALTÉRATION
DANS LE CONTEXTE COLONIAL
(Seconde moitié du XIX^e siècle)

Cette partie s'intéresse aux origines et reconstitue le parcours historique des Sérères niominka, reconnus comme les fondateurs du village de Ndangane et du plus ancien quartier de Kaolack. Ce peuple insulaire s'est toujours illustré par une forte mobilité spatiale qui s'est traduite notamment par la mise en relation avec les Mandingues. L'influence exercée par « l'élément mandingue » jointe aux talents de navigateurs de ce peuple littoral ont favorisé la naissance d'un réseau commercial interrégional niominka. Avec l'arrivée des caravelles portugaises sur la côte sénégalaise, ce réseau bien structuré parvint à s'adapter au système atlantique.

Mais dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la guerre sainte lancée par Maba Diakhou Ba et les conquêtes coloniales européennes provoquèrent le déclin du commerce niominka tout en générant une nouvelle dynamique migratoire. Les habitants du delta du Saloum se déplacèrent vers l'intérieur, attirés par le rayonnement spirituel des centres maraboutiques et par le dynamisme commercial de Kaolack qui s'imposait déjà comme le principal point de traite au cœur du bassin arachidier de la colonie du Sénégal.

Une ville neuve émergea alors à partir des bords du Saloum, enclenchant un « processus d'absorption » par lequel l'escale niominka de Ndangane devint un quartier urbain désigné sous l'appellation de Kaolack Ngalik.

CHAPITRE I : origines, spécificités et trajectoire historique des Niominka

1. Le « réseau niominka » : insularité et mobilités inter-régionales

Tenter de définir les Niominka selon les critères souvent réducteurs des ethnologues n'est pas chose aisée tant ce peuple est issu de migrations anciennes, de brassage humain et de métissage culturel. Ceci est révélé d'abord par l'étymologie : si l'on se réfère au géographe Paul Pélissier, la dénomination *Niominka* est d'origine manding et signifierait littéralement « les hommes de l'eau » (*niomi* : eau et *nka* : homme) ou plus explicitement « les hommes qui se faufilèrent dans les mangroves ». Cette dénomination évoque sans doute les migrations des ancêtres des Niominka vers le littoral marécageux et ses îles, devenus des « zones refuge » face à la poussée de l'Islam ainsi que dans le contexte de la « chasse aux esclaves ». Contrairement à leurs parents implantés dans la province gambienne du Niomi, les Niominka des îles adoptèrent ainsi un mode de vie insulaire en se protégeant ainsi des menaces extérieures⁶⁵. Régine Van-Chi-Bonnardel donne une signification similaire et plus simple, puisque d'après cet auteur, Niominka voudrait dire « ceux qui vivent au bord de l'eau »⁶⁶.

Adama Ndiaye, un de nos informateurs de Ndangane – ancienne localité niominka devenu le premier quartier de Kaolack – nous livre une version différente de l'origine du terme *niominka* : étymologiquement, il s'agirait d'un terme socé (mandingue) qui désignerait simplement « un habitant du Niomi », comme *Saloum-Saloum* pour un habitant du Saloum ou le terme *Sine-Sine*, attribué aux populations de la province du Sine⁶⁷. Rappelons que le Niomi est une province située sur la rive droite et à l'embouchure du fleuve Gambie. Cette province faisait partie intégrante de l'empire du Kabou (ou Gabou, prononciation peule) ce qui explique la cohabitation ancienne entre Sérère et Manding. Sa capitale, Niomi Béré Ndin est devenue une localité de l'actuelle Gambie. Les origines de la rencontre et du métissage entre Sérères et Mandings sont révélées à travers le mythe de fondation de la dynastie des *Guelwar*, transmise par les traditions kaboukés : des familles princières dissidentes, mécontentes de la tutelle de l'empire du Mali sur le Kabou, auraient quitté leur province du Badiar, franchi la Casamance et la Gambie, pour aller fonder les royaumes du Sine et du Saloum. Tout en instaurant la royauté en pays sérère, les Kaboukés assimilèrent complètement la culture des autochtones et

⁶⁵ Pélissier P., *les paysans du Sénégal les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*, Saint-Yriex, Librairie Fabrigère, 1966, p. 234.

⁶⁶ Van-Chi-Bonnardel R., « Exemple de migrations multiformes et intégrées : les migrations de Niominka (îles du Bas-Saloum) », *BIFAN*, T. 39, série B, n°4, 1977, p. 839.

⁶⁷ Entretien avec Adama Ndiaye, quartier Ndangane de Kaolack, le 26 décembre 2022.

devinrent, progressivement, des Sérères par mariage et par l'adoption de leurs dialectes. En revanche, un processus de « mandinguisation » se produisit chez les communautés côtières et insulaires, vraisemblablement du fait de la grande mobilité de ces navigateurs⁶⁸. Ainsi s'établit la distinction entre les Sérère niominka et leurs parents Saloum-Saloum et Sine-Sine. La cohabitation entre autochtones métissés et élément proprement manding se reflète jusqu'à aujourd'hui à travers l'occupation humaine de l'espace et la configuration des terroirs. En effet, les sources écrites comme les sources orales démontrent que le delta du Saloum se partage en deux zones : les Iles du Gandoun peuplés essentiellement de Sérères niominka au Nord d'une part, d'autre part les Iles du Niombato au Sud où prédominent les Socé, appellation désignant les Mandingue dans la partie septentrionale de la Sénégalie⁶⁹.

À travers une observation fine, l'historienne Rokhaya Fall en vient à considérer justement que l'identité niominka se définit à la fois selon le cadre de vie et selon le critère linguistique :

En fait, les populations des îles du Sud sont et se reconnaissent toutes comme des Niominka, aussi bien celles du Gandoun que celles de Betenty et de Fathala, dans la mesure où, en dehors de la langue, elles partagent pratiquement le même mode de vie. [...] Celui-ci serait la référence identitaire originelle la plus ancienne pour ces populations qui sont ainsi pêcheurs d'abord, agriculteurs ensuite alors que les langues sereer et soose seraient plutôt des références qui se sont formées à la faveur des migrations postérieures (seereer et mandeng) qui ont participé au peuplement des îles⁷⁰.

L'appellation « Niominka » renvoie ainsi à la fois à un peuple (né d'un exil et d'un métissage) et à une appartenance géographique. Mais on ne peut appliquer aux Niominka le terme connoté et réducteur de « ethnie », adopté par les Européens dans leur tentative de classification des peuples africains. Retenons que les Niominka sont une communauté de Sérère mandinguisés du delta du Saloum et de l'embouchure de la Gambie.

⁶⁸ Boulègue J., « Les pays wolof et sereer et le monde mandé au moyen âge », *Ethiopiennes : Les traditions orales du Gabu, actes du colloque international de Dakar*, mai 1980, p. 168-173 et M. GUEYE, « Les Guélowares et le Sine », *op. cit.*, p. 174-180.

⁶⁹ Dahou T., « L'autochtone dans les aires marines protégées terrain de conflits en Mauritanie et au Sénégal » in *Politique Africaine*, N°108, avril 2007, p. 16.

⁷⁰ Sokhna R. F., *op. cit.*, p. 134.

Les Niominka forme ainsi la communauté majoritaire du Gandoun, région englobant l'ensemble des villages littoraux et insulaires du Saloum. Les principales de ces localités, en terme démographique, sont Niodior, Dionewar, Bassoul et Djirda.

Pour les habitants du Gandoun, comme pour ceux du Niomi, la pêche constitue naturellement une activité de première importance. Grâce à leurs talents de navigateurs, les hommes niominkas exploitent aisément les ressources halieutiques du littoral sénégalais. Dans les villages insulaires, les femmes se sont, quant à elles, spécialisées dans la collecte des fruits de mer (arches, huîtres, coquillages, moules) ainsi que dans la transformation des produits de la pêche en mer (poissons, calamars).

Ce peuple de pêcheur s'adonne aussi à l'agriculture avec une riziculture dont les techniques sont semblables à celle des Diola, ainsi qu'au maraîchage dans les *faros*.

Un autre trait caractéristique des Niominka, lié à la mobilité dans l'espace mais aussi à l'influence mandingue, est le sens du commerce développé par ce peuple maritime. Ainsi, l'exploitation des ressources halieutiques entre dans le cadre d'une économie de subsistance en étant destinée à une consommation domestique ; mais les produits de la pêche sont également destinés à être commercialisés. Le géographe Paul Pélissier souligne le caractère saisonnier de ces activités : « le Niominka est pêcheur ou navigateur en saison sèche, cultivateur en hivernage »⁷¹. Après des incursions en mer et des campagnes de pêche pouvant occuper huit mois de l'année, les Niominka regagnent leurs îles vers le mois de juillet, avec l'arrivée des premières pluies. Ils s'adonnent alors à l'agriculture et jusqu'au mois d'octobre, les villages niominka rassemblent la quasi-totalité de leurs habitants⁷².

C'est ainsi que, pendant la saison sèche, la localité de Ndangane s'animait en tant que débarcadère des pirogues des pêcheurs et centre de troc. Des communautés insulaires du Saloum venaient y apporter poissons frais, secs ou fumés ainsi que mollusques. Ils s'en retournaient dans leurs îles à bord de pirogues largement chargées de mil ou d'autres céréales et se constituaient ainsi un « stock alimentaire » à l'approche de l'hivernage.

Mais le réseau commercial niominka ne se limitait pas à de simples échanges inter-villageois. Les travaux de Tarik Dahou révèlent que, dans le delta du Saloum, les échanges

⁷¹ Pélissier P., *op. cit.*, p. 237.

⁷² *Ibid.*

économiques entre les îles du delta du Saloum et leur proche périphérie se développa trop tôt, puisque le commerce niominka se déployait sur la Basse et Moyenne Gambie dès le XV^e siècle⁷³. Selon Paul Péliissier, l'exploration des côtes, l'exploitation des ressources halieutiques et le commerce de cabotage conduisaient les marins niominka à naviguer jusqu'à la presqu'île du Cap-Vert au Nord et à descendre avec les courants marins jusqu'aux abords de la Sierra Léone⁷⁴.

Au début du XVI^e siècle, l'explorateur Valentim Fernandes signalait, dans ses relations de voyage, l'activité commerciale des Niominka des îles du delta du Saloum avec les populations de l'intérieur : « ces gens ramassent beaucoup d'huitres et de coquillages et les mettent au feu jusqu'à ce qu'ils s'ouvrent et en retirent la chair et la sèchent au soleil. Et après les avoir séchés, on les apporte dans les pots sur les marchés des autres peuples pour les vendre »⁷⁵.

La dimension inter-régionale du réseau niominka est mise en évidence par l'historien Mamadou Fall :

Le réseau niominka le long de la basse Gambie et ses tributaires intègre le giron des marchands Baynun qui relayent vers le nord, le poivre et la Kola du Rio Cacheu et les caravanes des Dioula Manding qui apportent l'or en échange du sel, du poivre malagouette et de la Kola. Les marins niominka et les intermédiaires Baynun sont restés les maîtres du commerce le long de la Gambie avant l'arrivée des Européens. Leur activité marchande dominait les bassins des fleuves Gambie, Casamance, Cacheu, et Gerba. Mais la prévalence des courants guinéens et des vents du Nord pendant la saison Sèche semble avoir limité le rayon d'action des niominka au sud de la Casamance. La difficulté de retour des niominka laissait le relais au Baynun par le portage et l'usage de pirogue entre nombreux marigots, rivière et canaux entre les fleuves Casamance, Cacheu et Geba. Les fleuves Geba et Mansoa marquaient la limite septentrionale du réseau Biafata et Sapi qui, depuis la Haute Guinée, drainait les produits de la forêt comme le cola et le poivre en échange des produits de la savane et du Sahara.⁷⁶

L'apparition des caravelles sur la côte sénégalienne vint perturber ce réseau commercial bien structuré et prospère. Les marins niominka tinrent d'abord tête aux Portugais. Mais en 1456, les canons des caravelles vinrent à bout de la flottille des Niominka et des

⁷³ Dahou T., « L'itinérance des Sereer Niominka. De l'international au local » in M. C. DIOP, *Le Sénégal des migrations*, Paris, Karthala/CREPOS, 2008, p. 324.

⁷⁴ Péliissier P., *op. cit.*, p. 237.

⁷⁵ Fernandes V., *Description de la côte occidentale d'Afrique (Sénégal du Cap de Monte, Archipels 1506-1507)*, Bissau, 1951 [version éditée avec traduction française], p. 29.

⁷⁶ Fall M., *Les terroirs de la Sénégambie « entre l'épée et le croissant : X^e-XX^e siècles*, Thèse et essais, Dakar, L'Harmattan, 2016, p. 150.

Baïnouk au niveau de la Basse Gambie. Puis des relations pacifiques finirent par s’instaurer⁷⁷. Lorsque la classe dirigeante du Saloum se compromit dans la traite négrière, qui se développait à partir des comptoirs européens et de leurs escales, son peuple élaborait des stratégies de défense. Les îles du delta du Saloum apparurent alors comme des « zones refuges » pour des populations cherchant à échapper aux « chasseurs d’esclaves » et aux pillages⁷⁸.

Cependant et grâce à leur parfaite maîtrise de leur environnement fluvio-maritime, les Niominka réussirent à s’intégrer au système atlantique imposé par le mercantilisme européen. Par ailleurs, le XVI^e siècle correspondit aux premiers contacts des pêcheurs niominka avec les communautés musulmanes qui s’installèrent alors sur les rives de la Gambie : il s’agissait de hameaux fondés autour de mosquées par des marabouts et commerçants diakhanké originaires du Fouta⁷⁹. Hormis l’agriculture et le commerce itinérant, activités qu’ils partageaient avec les Niominka, les Diarankhé se consacraient à l’enseignement coranique⁸⁰. La proximité de la rive septentrionale de la Gambie avec le Saloum a facilité la diffusion précoce et progressive de l’Islam dans le royaume de Mbegane Ndour. Un climat d’entente s’instaura alors jusqu’au milieu du XIX^e siècle entre Musulmans établis au Saloum et l’aristocratie guerrière locale. Selon la réflexion de Rokhaya Fall Sokhna : « l’atmosphère de violence qui a accompagné le changement d’orientation du commerce le long de la Gambie a dû amener les acteurs musulmans de celui-ci à rechercher la protection ou la collaboration avec les classes dirigeantes qui monopolisaient le commerce des esclaves »⁸¹.

Leurs contacts avec les « villages de mosquée » (*djama*) ont sans doute facilité la participation des marins niominka au commerce atlantique. Ainsi que le fait remarquer Martin Klein : « les villages musulmans possédaient souvent un grand nombre d’esclaves travaillant aux champs et tissant des cotonnades. À l’époque de la traite des Noirs, de l’Atlantique, s’ils faisaient le commerce des esclaves, ils les exploitaient aussi eux-mêmes »⁸².

Au cours du XVII^e siècle, certains Niominka devinrent des « grumètes » – ces marins africains alliés aux traitants portugais (appelés *lançados*) – et s’embarquaient à bord des navires

⁷⁷ Sokhna R. F., *op. cit.*, p. 313.

⁷⁸ *Id.*, p. 366.

⁷⁹ D’où l’appellation de Djama donnée à ces localités, *djama* signifiant « mosquée » dans la langue poular.

⁸⁰ Pour une étude approfondie de la société diakhanké et de la présence de ce peuple en Sénégambie, consulter notamment la thèse publiée de Abdoulaye Bathily, *Les Portes de l’or. Le Royaume de Galam (Sénégal) de l’ère musulmane au temps des négriers (VIII^e-XVIII^e siècle)*, Paris, L’Harmattan, Racines du présent, 1989.

⁸¹ Sokhna R. F., *op. cit.*, p. 356.

⁸² Klein M., « Maba ou la résistance forcée à la conquête française en Sénégambie », *Les Africains*, Paris, éd. Jeune Afrique, n° VIII, p. 187.

européens faisant escale au Sénégal à l'embouchure du fleuve Gambie. Cette capacité d'adaptation permit aux Niominka de se maintenir au cœur du dispositif commercial de la Sénégambie dominé désormais par la traite négrière⁸³.

Lorsqu'au XVIII^e siècle, s'établirent des contacts réguliers avec les comptoirs européens, le Saloum se présenta ainsi comme un espace de transit pour les esclaves en provenance d'autres régions⁸⁴. Il demeura aussi une terre fertile jouant le rôle de pourvoyeur de vivres au profit des Français de Gorée et du comptoir anglais de Sainte-Marie sur la Gambie⁸⁵.

Au cours du XIX^e siècle, le réseau niominka entra en déclin du fait de l'offensive de marabouts guerriers contre le royaume du Saloum et les petites principautés gambiennes mais aussi en raison de la pénétration coloniale européenne.

2. Les Niominka face à l'expansionnisme colonial et la « guerre des marabouts » : entre exil et accommodation

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, l'abolition de la traite négrière et son remplacement par un « commerce légitime », puis l'avènement de l'impérialisme européen provoquèrent une refonte complète de la carte politique de la Sénégambie et influèrent de manière radicale sur l'évolution des sociétés sénégambiennes. Mais l'expansionnisme européen et le partage colonial qui en découla se heurtèrent à l'opposition des souverains légitimistes et surtout à un vaste « mouvement maraboutique » qui tenta d'unir les peuples sénégambiens sous la bannière de l'Islam. Réfractaire autant au prosélytisme des marabouts-guerriers qu'à la domination coloniale, les Sérère des îles élaborèrent diverses formes de résistance tout en tentant de s'adapter aux bouleversements de leur environnement.

La conquête des royaumes septentrionaux fut le fait exclusif de la France. Les gouverneurs Faidherbe, Pinet-Laprade puis Brière de L'Isle, qui se succédèrent à Saint-Louis, furent les principaux artisans de la conquête territoriale par les armes. Des expéditions navales de grande envergure furent alors lancées à partir de Gorée et tout le long de la côte, du Kajoor au Saloum⁸⁶. Dans ce dernier royaume, l'impérialisme européen généra de profondes divisions internes bien expliquée par Rokhaya Fall Sokhna : « Les visées expansionnistes des Français ayant commencé à appauvrir la classe dirigeante, celle-ci se tourna vers les paysans sereer pour

⁸³ *Id.*, p. 314.

⁸⁴ *Id.*, p. 342.

⁸⁵ *Id.*, p. 343 et 347.

⁸⁶ Cf Barry B., *op. cit.*, p. 287-290.

pillier ainsi que les communautés musulmanes qui avaient plus de chance de s'adapter à la nouvelle économie de traite »⁸⁷.

C'est aussi l'époque de la montée en puissance de Maba Diakhou Ba, disciple d'El Hadj Omar Tall, devenu le porte-étendard de la *Tidiana* dans tout l'espace sénégalais. Depuis son fief de Nioro du Ripp, situé dans la province gambienne du Badibou, Maba Diakhou lança un *djihad* contre le *Bour Saloum* Mbegane Ndour et la principauté du Niomi afin de faire chuter les régimes *thiédo*⁸⁸ et d'y éradiquer les religions du terroir. Le recueil des traditions locales révèle que l'islam était alors pratiqué par quelques rares Sérère niominka dans les villages insulaires tels que Dionewar, Djirda, Niodior et Djogane. Ces premiers Niominka islamisés reconnaissaient l'autorité spirituelle de Fodé Senghor. Depuis son fief de Missira, ce marabout et disciple de Ma Bâ étendait son influence spirituelle sur tout le Niombato, les îles socé et les localités du Gandoun.

Après avoir conquis la province gambienne du Niomi, Maba Diakhou Bâ sollicita le soutien de Fodé Senghor et des Socé musulmans pour poursuivre la *djihad* ou tenter de convertir pacifiquement les Sérère réfractaires à l'islam. L'alliance et l'entreprise des deux marabouts sont évoquées par le géographe Paul Pélissier dans l'étude qu'il consacre à la paysannerie et aux terroirs sérères : Bétanti et Djinak furent les premiers villages convertis par la voie pacifique, probablement vers 1850 par les marabouts mandingues venant de la Gambie. C'est sur ces villages socé, en particulier sur Bétanti, que les compagnons et disciples de Ma Ba prirent appui pour répandre l'Islam dans le Gandoun. L'histoire locale a surtout retenu le nom de Fodé Senghor comme principal animateur de la guerre sainte contre les « Serer des Nord des Îles »⁸⁹. Dès lors, plusieurs villages niominka ont été attaqués par les-marabouts-guerriers à l'exception de ceux qui comptaient déjà des musulmans. Le commandant de poste de Kaolack a également rapporté des informations concernant les razzias faites par les musulmans dans l'espace niominka. Il signala ainsi que « tous les villages établis sur la rive gauche du Saloum ont été détruits à l'exception de Ngirda et Gionoir, il paraît que ces derniers sont avec eux⁹⁰ ». Les études historiques démontrent, par ailleurs, que certains Niominka musulmans faisaient parties des djihadistes qui sont à l'origine de ces razzias. Ainsi, il est intéressant de retenir que

⁸⁷ Sokhna R. F., *op. cit.*, p. 349.

⁸⁸ Aristocraties guerrières défendant les « souverains légitimistes » et les religions ancestrales.

⁸⁹ Pélissier P., *Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*, Saint-Yriex, Imprimerie Fabrègue, 1966. P. 235.

⁹⁰ A.N.S 13 G 319 correspondance du 10 Mai 1863.

le phénomène d'islamisation a entraîné une rupture profonde au sein de cette communauté réputée solidaire.

Autre effet du prosélytisme guerrier : le phénomène de l'exil observé aussi bien du côté des premiers Niominka islamisés et méprisés de leurs communautés d'origine que de celui des Niominka persécutés pour leur attachement à la religion ancestrale. Parmi les Sérères non musulmans, certains délaissèrent leurs terroirs, trop exposés aux razzias, et devinrent, pour reprendre le terme employé par Habib Bakhoun, des « nomades de la mer »⁹¹. Ceux qui restèrent, tentèrent de résister en se réfugiant dans des *tata*⁹² édifiés le long du littoral ou finirent par accepter la conversion à l'Islam.

La conquête française jointe à la guerre des marabouts ne pouvait qu'inciter davantage les Niominka à l'exil ainsi que le souligne Paul Pélissier : « les guerres religieuses et les démonstrations des canonniers semble étroitement liées et leurs conséquences se confondent ; elles entraînent le départ de nombreux habitants des îles et leur établissement sur le continent à proximité de la côte »⁹³.

Dans un même ordre d'idée, Rokhaya Fall Sokhna observe que la région du Saloum devint alors « une aire de confrontation entre colonisateurs, musulmans et Ceddo ». Ballotées entre ces trois forces, les populations littorales et côtières furent contraintes de se déplacer vers l'intérieur et jusqu'en Gambie : « la conséquence en a été une redéfinition du territoire ainsi qu'une redistribution de l'occupation humaine »⁹⁴.

Le commerce de cabotage des navigateurs niominka ne s'interrompt pas pour autant. L'exploitation et la commercialisation du bois de palétuvier demeura ainsi une des activités les plus importantes dans les îles du Gandul. Les perches de palétuviers étaient très prisées par les populations de l'intérieur ainsi que par les commerçants européens de Gorée⁹⁵.

⁹¹ Entretien avec Habib Bakhoun, artiste musicien, quartier Ndangane de Kaolack, le 27 décembre 2022 [traduit du wolof en français par l'auteur].

⁹² Terme mandingue désignant une place fortifiée.

⁹³ Pélissier P., *op. cit.*, p. 236.

⁹⁴ Sokhna R. F., *op. cit.*, p. 367.

⁹⁵ Niane A., *Les Niominka de l'offensive musulmane en 1863 à l'établissement du protectorat français en 1891. Le Gandun dans la maîtrise du royaume du Saloum*, Dakar, Université de Dakar, **année académique ?**, p. 10 [Mémoire de Maîtrise, Histoire]

C'est surtout à partir du milieu du XIX^e siècle et dans la première moitié du siècle suivant, du fait de l'essor de la ville coloniale de Kaolack, au cœur du bassin arachidier du Sénégal que les communautés niominka connurent de réelles mutations socio-économiques.

CHAPITRE II : L'absorption de l'escale niominka de Ndangane par la ville coloniale de Kaolack

1. Protectorat français, islamisation et monoculture arachidière : de nouvelles mobilités dans un espace « reconfiguré »

La signature du traité du protectorat français du 14 novembre 1887 intervint à la fin de la dernière campagne des troupes coloniales contre les marabouts du Rip et annonça la mise en place de l'administration coloniale : le territoire de l'ancien royaume des *Gelwaar* du Saloum et une bonne frange des anciennes principautés mandingues de la rive nord de la Gambie relevèrent désormais de l'autorité des Français qui entreprirent la « pacification coloniale » des populations et l'exploitation économique de leurs terroirs⁹⁶.

Avant même la mise sous protectorat, le Saloum s'était retrouvé amputé du territoire de Kaolack, en vertu d'un traité négocié avec le Bour Saloum par Pinet-Laprade, commandant supérieur de Gorée et dépendances. En 1859, à l'emplacement du village de Kahola – qui semblait avoir légué son nom à la future capitale régionale – fut érigé en 1859 un fortin autour duquel se développa un comptoir commercial de 17 hectares⁹⁷. De 1863 à 1888, la petite enclave française de Kaolack est déjà érigée en chef-lieu de cercle⁹⁸. Mais dans l'organisation territoriale et administrative mise en place après l'instauration du protectorat, le chef-lieu se déplaça sur l'île de Foundiougne, cédée en toute propriété à la France par le Saloum. En 1895, le « cercle de Foundiougne » comprenait Kaolack, le Saloum, Fatik, le Sine, le Niambato et Joal⁹⁹.

Dès les années 1860, les premiers traitants s'installèrent à l'escale de Foundiougne à partir de laquelle ils prirent le contrôle de l'économie arachidière alors en pleine expansion¹⁰⁰. Pourtant, Foundiougne devint vite la rivale malheureuse de Kaolack. Un rapport d'un commis

⁹⁶ Sokhna R. F., *op. cit.*, p. 369.

⁹⁷ Fall E., « Léona : le centre administratif de Kaolack », *Le Soleil*, 27 août 2016, p.15 et David Ph., *op. cit.*, p. 20.

⁹⁸ Noiro J.-B. E., « Notice du commandant du cercle du Sine-Saloum sur les pays placés sous son commandement », *JO du Sénégal 1892*, p. 28.

⁹⁹ Organisé par l'arrêté général du 11 mai 1895.

¹⁰⁰ Noiro J.-B. E., *op.cit.*, p. 28.

des affaires indigènes daté de 1864, louait le dynamisme commercial de Kaolack et la forte attractivité exercée par cette localité :

Des arachides arrivent en quantité considérable à Kaolack. La traite se dessine convenablement et les convois de chameaux encore rares il y a quelques temps seulement maintenant le Saloum en tous sens, la récolte a été cette année forte abondante, les moissonner arrivent à l'escale de plus en plus nombreux échangeant contre espèces leurs récoltes en mil et arachide. La quantité de ce dernier produit traité à Kaolack s'élève actuellement à 3500 tonnes environ, le grand mouvement commercial se fait paisiblement, les Noirs n'étaient jamais venus en si grand nombre dans l'escale. Il est à désirer que ces arrivages s'accroissent, car les indigènes en contacts avec les commerçants ne peuvent que s'inspirer de la supériorité des produits de notre industrie et les répandre même dans les villages les plus reculés.¹⁰¹

En 1892, Kaolack avait l'apparence d'une véritable petite cité fortifiée abritant 1079 habitants¹⁰². L'ancienne localité niominka de Ndangane fut rebaptisée « Kaolack Ngalik » par l'administration coloniale. Ce quartier, qui fut à l'origine de la ville, se composait déjà de « races diverses » venues traiter l'arachide. En raison de l'exiguïté de l'escale de commerce, les cultures devaient se faire à l'extérieur, sur des terres soumises encore au droit coutumier des princes « protégés » du Saloum, avec le système des redevances qui pesaient sur les cultivateurs étrangers¹⁰³. En 1894, Kaolack traitait encore, à elle seule, 2000 tonnes d'arachide apportées par des cotres ou chalands plats qui remontaient le Saloum jusqu'à des localités de plus en plus lointaines¹⁰⁴. Pour développer cette économie de rente florissante, les Français incitèrent la paysannerie sereère à produire davantage de graines et multiplièrent les points de commercialisation¹⁰⁵.

Par ailleurs, l'administration coloniale fit appel à un nombre grandissant de travailleurs saisonniers étrangers que l'on désignera plus tard sous le nom de « *navétanes* ». Pour limiter le reflux de ces saisonniers, dont la majorité quittaient la région après la vente de la récolte, Jean-Baptiste Ernest Noirot, commandant du cercle du Sine-Saloum obtint du *Bour Saloum* Semou

¹⁰¹ ANS 13 G 320, rapport sur la situation commerciale du poste de Kaolack, Kaolack, 24 mai 1864.

¹⁰² *Id.*, p. 29.

¹⁰³ David Ph., *Les navétanes. Histoire des migrants saisonniers de l'arachide en Sénégambie des origines à nos jours*, Dakar/Abidjan, Les Nouvelles Éditions africaines, 1980, p. 24.

¹⁰⁴ *Id.*, p. 22.

¹⁰⁵ Dans son bilan pour l'année 1894, l'administrateur Noirot, commandant du cercle du Sine-Saloum, déplorait qu'à peine un quart de la population se consacrait à la culture de l'arachide et dénonçait les exactions des tiédo, ces guerriers au service du Bour Saloum qui s'attaquaient notamment aux migrants saisonniers de l'arachide (ANS 13G 326, rapport de l'administrateur Noirot sur la situation politique du cercle du Sine-Saloum jusqu'au 1^{er} mars 1895).

Djimit Diouf la réduction du montant de la taxe d'usufruit (*nango*)¹⁰⁶. Grâce au soutien de l'autorité coloniale, un nombre croissant d'immigrants se fixèrent ainsi sur les terres du Saloum.

Le contrôle territorial et l'exploitation économique au bénéfice du colonisateur français s'accompagnèrent d'une unification de l'espace qui favorisa la mise en place d'un véritable « réseau maraboutique ». À l'issue des guerres religieuses, l'ancien fief de Maba Diakkou fut réintégré dans ce qui était légitimement reconnu comme l'espace « saloum saloum ». Il s'agissait de la portion du Badibou peuplée de Wolof et appelée Ripp par ces derniers, le reste de la province, essentiellement habité par les Mandingues appartenant désormais à la Gambie britannique¹⁰⁷. Cette délimitation, faite par le colonisateur français, avait pour but essentiel de fixer les populations dans sa propre zone d'influence et d'éviter ainsi les mouvements d'émigration vers la colonie anglaise¹⁰⁸.

Mais si l'année 1887 a marqué la défaite des marabouts guerriers dans leur tentative de contrôler le Saloum au nom de l'Islam, elle constituait aussi le début véritable de l'expansion musulmane. Le protectorat français incita les marabouts à abandonner la *djihad* pour un prosélytisme pacifique, basé sur l'enseignement coranique et la conversion volontaire à la religion musulmane des habitants du Saloum réduits au statut de « sujets » par les Français. On assista alors à une dispersion des guides religieux à travers les différents terroirs sérères qui s'étaient montrés auparavant réfractaires à la parole du Prophète¹⁰⁹.

L'expansion de l'islam dans le Saloum fut également en grande partie favorisée par le dynamisme des populations musulmanes en termes de mobilité. Déjà du temps de la *djihad* lancée par Maba Diakhou, son fief du Ripp était devenu un foyer d'immigration de musulmans venus des royaumes septentrionaux pour échapper aux persécutions des régimes *thiédo*. Dès le milieu du XIX^e siècle, de nombreux Wolofs islamisés originaires du Kayor, du Baol ou du Djolof vinrent aussi s'installer dans la partie Sud du Saloum. Des liens de solidarité se tissèrent alors durablement entre les Musulmans résidant dans les différents terroirs sérère. Leur appartenance à une même confrérie maraboutique, des idéaux communs exprimés à travers leur

¹⁰⁶ ANS 13G 326, rapport de l'administrateur Noirot sur la situation politique du cercle du Sine-Saloum jusqu'au 1^{er} mars 1895.

¹⁰⁷ Sokhna R. F., *op. cit.*, p. 369.

¹⁰⁸ ANS 11 D3 0004, rapport du lieutenant Bouchez, administrateur du cercle de Niore, au sujet des territoires en litige entre le Saloum et le Rip, août 1896.

¹⁰⁹ Sokhna R. F., *op. cit.*, p. 367-368.

lutte contre les thiédo du Ripp et du Saloum furent à la base de ce « réseau de solidarité » qui s'épanouira ensuite dans le cadre de l'économie de traite et du commerce colonial.

Ces grands bouleversements qui modifièrent radicalement la trajectoire historique des populations du Saloum sont analysés de manière synthétique par Rokhaya Fall Sokhna : « la conquête française, les situations créées par la volonté d'exploitation économique avec le développement de l'arachide (construction du chemin de fer, travail forcé), ainsi que la nouvelle orientation du mouvement religieux, ont aussi été à la base d'une grande mobilité de populations et d'une reconfiguration profonde de l'espace situé entre le Saloum et la Gambie »¹¹⁰.

Les flux migratoires convergeaient désormais vers Kaolack, qui grâce à la traite arachidière, s'imposa dès le début du XX^e siècle comme le cœur économique du Saloum.

2. Aux origines de Ndangane : de l'escale niominka au quartier « Kaolack Ngalik »

Malgré des origines remontant au moins à l'époque des explorateurs portugais¹¹¹, la localité Ndangane ne présenta pas, pendant plusieurs siècles, l'apparence d'un village véritable, peuplé de paysans sédentaires et vivant des produits de son terroir. Il s'agissait plutôt d'une simple escale de commerce située à environ cinq kilomètres de Kawone, la résidence principale du *Bour Saloum*. Ndangane était, en effet, un point de traite par lequel s'effectuaient d'abord des échanges saisonniers entre les insulaires et les populations de l'intérieur dans le cadre d'une économie de troc¹¹². L'étymologie du nom « Ndangane » renvoie d'ailleurs à un vocable signifiant à la fois « débarcadère » et « embarcadère » ou plus simplement « havre » dans le dialecte des Sérère niominka¹¹³.

Pendant la saison sèche et l'interruption des activités agraires, les Niominka entreprenaient des campagnes de pêche aux abords de leurs îles et jusqu'au large de Joal, ou vers l'estuaire de la Gambie, puis revenaient du côté de Kaolack pour vendre leurs poissons, des huitres et autres coquillages ainsi que du bois de palétuvier et du sel aux villages

¹¹⁰ Sokhna R. F., *op. cit.*, p. 367-368.

¹¹¹ L'actuel chef de quartier de Ndangane situe l'intégration de cette escale au réseau niominka, aux environs de 1444 (entretien avec Elhadji Thior, chef de quartier de Ndangane, quartier Ndangane de Kaolack, 22 juin 2022 [traduit du wolof par l'auteur]).

¹¹² Niane A., *op. cit.*, p. 29.

¹¹³ Ceci explique pourquoi l'appellation de Ndangane a été donnée par les Niominka à d'autres escales devenues également des quartiers urbains dans des localités telles que Foundiougne et Sokone (entretien avec Mame Semou Diouf, directeur de l'école Mahawa Semou Diouf, quartier Ndangane de Kaolack, 25 décembre 2022 [en français]).

environnant. Outre sa fonction de débarcadère pour les pirogues des pêcheurs, Ndangane était aussi un lieu de salaison, de fumage ou de séchage du poisson. En échange, les pêcheurs recevaient essentiellement du mil et d'autres céréales cultivées et récoltées par les continentaux, ce qui leur permettait de se constituer des réserves alimentaires dans leurs îles en prévision de la période de soudure et des aléas climatiques¹¹⁴.

Ndangane semble aussi avoir été, au moins à partir du XIX^e siècle, un lieu de rencontre entre les navigateurs niominka et des peuples d'autres origines et islamisés. Grâce à des voies d'eau reliées au réseau hydrographique du bassin du fleuve Gambie, Ndangane devint, en effet, un lieu d'approvisionnement en vivres pour les troupes de Maba Diakhou Ba ainsi qu'un point de traite pour les commerçants musulmans, essentiellement wolof ou halpoular, établis dans le Saloum¹¹⁵.

Pendant très longtemps, la présence des Niominka à Ndangane était ainsi saisonnière et temporaire. Le processus de sédentarisation fut relativement tardif et s'inscrivit dans le contexte de l'occupation française et de l'avènement du commerce légitime fondé sur la monoculture de l'arachide.

L'établissement du négoce français et de ses agents africains sur le front de mer remontait à 1857¹¹⁶. Le Saloum devint alors une zone importante pour le transit des marchandises et les tractations commerciales, faisant par la même de Ndangane et la localité voisine de Léona des points de traite stratégiques. Dans une lettre adressée le 22 avril 1892 au gouverneur de la colonie, les chefs des principales maisons de commerce de Saint-Louis réclamèrent la mise en chantier d'une ligne télégraphique afin de pouvoir établir une communication rapide avec leurs représentants et traitants du Saloum¹¹⁷.

À la même époque, le plus ancien quartier de la capitale du Saloum fut baptisé « Kaolack Ngalik » en souvenir de l'homme considéré comme le fondateur de Kaolack par la tradition orale. Cet homme se nommait, en effet, Ngalick Sarr, un Sérère niominka venant de Bassoul. Les activités de pêcheur et de chasseur de Ngalick Sarr seraient, quant à elles, à l'origine du nom même de Kaolack. Les anciens racontent que des paysans des villages alentours

¹¹⁴ Entretien avec Mamadou Fall pêcheur, rencontré à proximité du bras de mer du Saloum, quartier Ndangane de Kaolack, 1^{er} Janvier 2023 [traduit du wolof par l'auteur].

¹¹⁵ Sokhna R. F., *op. cit.*, p. 373.

¹¹⁶ David Ph., *op. cit.*, p. 24.

¹¹⁷ ANS 13 G 321, Requête des chefs des maisons de commerce au gouverneur du Sénégal, Saint-Louis, 22 Avril 1892.

(Badakhoune, Ndoundour, Kahone...) avaient l'habitude de venir chez Ngalick pour se ravitailler en poissons ou gibier. Mais ce dernier était rarement sur place et sa femme répondait aux visiteurs « *kaa khawlock* » un terme polysémique sérère signifiant à la fois « aller à la pêche » et « aller à la chasse ». Le lieu de résidence de Ngalick fut, ensuite, désigné par les autochtones *Kawlaxx i Ndangane* puis la contraction et la déformation de l'expression « *kaa khawlock* » donneront à l'agglomération, qui se développa à partir de ce site, le nom de Kaolack, comme pour rappeler que les Niominka en étaient les habitants originels.

D'autres quartiers de Kaolack portent également des noms provenant du lexique niominka : Kasnack fut ainsi baptisé par association des termes « *kas* » (« puit ») et « *nack* » (vache »), ce quartier étant originellement identifié comme le lieu où venait s'abreuver le bétail. Un autre exemple est le quartier Casa Ville que les Français auraient désigné en altérant la prononciation du terme niominka « Kaswine » signifiant « le puit des personnes »¹¹⁸. L'étymologie révèle aussi l'importance du puit comme élément central autour duquel naît et s'étend une localité chez les Sérère comme chez les autres peuples sahéliens, soudanais ou subguinéens. Il est également intéressant de noter, à partir de l'étude des noms « Kasnack » et « Kaswine », le fait que chez les Niominka le puit à l'usage des villageois et l'abreuvoir pour les bêtes étaient situés à deux endroits bien distincts.

En revanche, l'étymologie de Léona, nom de l'emplacement primitif des Niominka puis du quartier administratif de Kaolack renverrait au vocabulaire wolof et serait à inscrire dans le contexte de la guerre des marabouts. Alors que l'espace niominka était le théâtre de luttes d'influences entre figures religieuses locales, le nommé Abdou Hamid Kane aurait proposé la paix à son rival Madiw Touré en acceptant son établissement sur un site du front de mer qu'il convoitait. Ainsi aurait été prononcé l'expression wolof « *leonala* », signifiant « ça t'appartient »¹¹⁹.

À partir de la localité niominka fondée par Ngalick Sarr et de maisons de commerce européenne implantées à Léona, Kaolack va progressivement s'étendre et se développer économiquement. Dès les années 1925-1927, la ville de Kaolack, devint aussi un centre administratif et s'imposa comme la capitale régionale au détriment de Foundiougne¹²⁰. Son dynamisme commercial attira vers elle un nombre croissant d'émigrants en provenance de

¹¹⁸ Entretien avec Elhadji Thior, chef de quartier de Ndangane, quartier Ndangane de Kaolack, le 22 juin 2022 [traduit du wolof en français par l'auteur]

¹¹⁹ Fall E., *op. cit.*, p. 16.

¹²⁰ David Ph., *op. cit.*, p. 20.

divers horizons. Les premiers occupants niominka se retrouvèrent ainsi intégrés à un espace en voie d'urbanisation, au milieu d'une population pluriethnique et multiculturelle.

TROISIÈME PARTIE

LE QUARTIER NDANGANE DE KAOLACK :

UNE COMMUNAUTÉ AFRICAINE

« RURBANISÉE »

(XX^e siècle)

Grâce à la traite de l'arachide, à l'exploitation florissante du sel marin et au dynamisme commercial de son port, Kaolack s'imposa, à l'aube du XX^e siècle, comme un pôle économique majeur attirant un nombre croissant de migrants saisonniers venus des territoires limitrophes du Sénégal. Ce fut « l'âge d'or » du navétanat et aussi celui des prémices de l'exode rural en provenance des villages du Saloum.

Cette partie de notre étude apprécie l'impact de ces mouvements de population pour mettre en évidence le contraste avec un immobilisme apparent de la communauté niominka de Kaolack, dont le quartier de Ndangane demeura un village de pêcheur, en marge d'une ville coloniale en pleine expansion. À côté des facteurs externes, liés à la politique ségrégationniste des autorités coloniales françaises en matière d'aménagement de l'espace urbain, existent des facteurs endogènes expliquant la faible intégration de l'élément niominka à la nouvelle économie monétaire ainsi que le repli identitaire d'une population affirmant son appartenance à l'Islam confrérique.

Sans accéder véritablement au statut de citoyen et à ses privilèges, la communauté niominka de Ndangane n'en évoluait pas moins dans une société urbaine pluriethnique et semi-occidentalisée, en étant ainsi soumise à un phénomène de déculturation qui est également prise en considération dans le cadre de notre réflexion.

CHAPITRE I : Dynamisme migratoire et ségrégation spatiale

1. Navétanat et peuplement allochtone de Ndangane

L'essor de l'arachide au Sénégal décida l'administration coloniale française à recourir à un système des saisonniers d'origines étrangères qui provoqua de nouveaux flux migratoires en direction du Saloum. Dès les années 1890, l'Administrateur Noirot avait signalé une forte présence de cultivateurs ou traitants « étrangers » dans les centres de commerce du Sine-Saloum. Les « gens-de-l'est » – à savoir les Toucouleur et les Mandingue – auraient ainsi constitué la totalité des habitants de l'escale de Fatik¹²¹. Vers 1897 également, des Bambara, venus d'abord à Dakar pour y chercher du travail, s'installèrent durablement dans la subdivision de Fatik, « séduits par la fertilité du pays »¹²². Les étrangers étaient tout aussi présents à Kaolack Ngalik, dont la population se composait de « races diverses »¹²³.

Noirot observa avec attention le système des redevances alors en usage au Sine et au Saloum pour les terrains de culture momentanément concédés aux étrangers¹²⁴. Cet administrateur, puis les agents de l'autorité coloniale qui lui succédèrent, furent bien vite amenés à freiner puis à abolir ce système coutumier dans l'intérêt supérieur de l'arachide, c'est-à-dire des maisons de commerce dont l'administration française entendait favoriser la prospérité. Cette politique coloniale favorisa une émigration massive et essentiellement saisonnière des populations des régions avoisinantes et des territoires limitrophes vers le bassin arachidier du Sénégal.

Mais c'est au cours des deux premières décennies du XX^e siècle, au moment où Kaolack supplantait Foundiougne comme principal centre commercial du Saloum et après un déclin momentané de la production arachidière, que le phénomène du « navétanat » fit véritablement son apparition. Les « navétanes » ou « nawetaan » – ainsi qu'on les qualifiait en empruntant un terme wolof que l'on peut traduire par « les gens de l'hivernage » ou « les gens de la saison des pluies »¹²⁵ – évoquaient, dans la représentation populaire, des « étrangers » de passage venus des autres colonies de la fédération de l'AOF pour cultiver l'arachide. Beaucoup étaient des émigrants provenant de régions surpeuplées et relativement pauvres telles que le Mossi ou le

¹²¹ Noirot J.-B. E., *op.cit.*, p. 28.

¹²² David Ph., *op. cit.*, p. 24.

¹²³ Noirot J.-B. E., *op.cit.*, p. 28.

¹²⁴ Les relations ethniques privilégiées qu'ils entretenaient avec leurs cousins sérère, valaient cependant aux Toucouleur d'être dispensés de toutes taxes de culture et de corvées (David, 24).

¹²⁵ Pour l'étymologie, voir l'étude approfondie de Philippe David, *op. cit.*, pp. 166-168.

Fouta-Djallon¹²⁶. Mais on relevait, également, une forte proportion de cultivateurs descendus du Djolof et du nord-Kadior dont les terres s'étaient appauvries trop rapidement sous l'effet de l'expansion arachidière¹²⁷.

En 1920, la présence des navétanes était devenue tellement forte que le commandant du cercle de Kaolack signala une « affluence inaccoutumée »¹²⁸. En ce qui concerne notre étude, la question est de savoir si ce dynamisme migratoire eut un réel impact sur le peuplement de Ndangane. Si, dès la fin du XIX^e siècle, la population du vieux quartier apparaissait déjà très cosmopolite, la culture de l'arachide ne s'y développait aucunement : ce lieu conserva sa fonction d'escale fluviale avec pour principales activités la pêche, l'exploitation des salines et le débarquement des marchandises. L'évolution du quartier Ndangane n'en demeura pas moins étroitement lié à l'essor économique et à l'expansion démographique et territoriale de Kaolack en tant que « capitale de l'arachide et du sel ».

Parmi les « premiers allochtones » résidant à Ndangane, on trouvait des « Saloum Saloum » originaires d'autres localités du cercle de Kaolack, des Lébou – spécialisés dans l'exploitation des ressources halieutiques comme les Niominka – des commerçants peuls et surtout des émigrés en provenance du Djolof. La tradition orale souligne l'ancienneté des relations entre Niominka et Djolof-Djolof ainsi que la cohabitation harmonieuse entre ces deux communautés. Les Djolof-Djolof désignaient, à l'origine, les habitants du Grand Djolof, cette confédération fondée au XIII^e siècle et dont la sphère d'influence s'était étendue à l'ensemble de la Sénégambie septentrionale en intégrant les provinces du Sine et du Saloum. Mais sous l'effet pernicieux de la traite atlantique, le Grand Djolof se disloqua avec la séparation de ses provinces côtières érigées en royaumes indépendants. Des liens n'en demeurèrent pas moins entre les divers peuples dont les territoires avaient été rattachés à la confédération. Sur le plan économique, une complémentarité subsista ainsi entre les pêcheurs niominka et les Djolof-Djolof investis dans le commerce du poisson frais, séché ou fûmé. Avec l'avènement des échanges en numéraires imposés par le système colonial, l'argent fit son apparition dans les relations commerciales, sans altérer néanmoins la bonne entente entre Niominka et Djolof-Djolof, les premiers continuant à vanter la droiture des seconds et à leur accorder leur confiance.

¹²⁶ David Ph., *op. cit.*, p. 46.

¹²⁷ *Id.*, p. 47.

¹²⁸ ANS 2G 20 5, rapport politique trimestriel du commandant du cercle de Kaolack.

Lorsque les foires aux bestiaux firent leur apparition à Kaolack et qu'un abattoir fut construit aux environs de Ndangane, les Djolof-Djolof se chargèrent de l'égorgeage des bœufs. Ils devinrent, par la suite, les principaux habitants du sous-quartier appelé Abattoir Ndangane¹²⁹.

2. Un quartier « indigène » en marge de la ville « européenne »

Au début du XX^e siècle, l'établissement durable du colonisateur européen amena ce dernier à une réflexion sur la place des « indigènes » dans la ville. Comme le souligne l'architecte-urbaniste et sociologue Alain Sinou : « Après avoir imposé une logique de développement urbain, l'État colonial n'en gère pas les conséquences, notamment dans les quartiers où résident les Africains »¹³⁰. Alain Sinou constate, en effet, que – contrairement à l'Europe ou l'administration publique et les collectivités locales s'investissaient dans l'aménagement urbain et offraient aux citoyens un nombre grandissant de services – dans les colonies, il n'y avait ni la volonté ni les moyens de jouer un tel rôle. Les Africains urbanisés ne ressentaient alors que le caractère contraignant de l'intervention étatique et tentaient d'échapper aux réglementations instaurées dans le cadre de l'aménagement urbain¹³¹. Une manifestation visible de cette situation fut le développement de quartiers africains non lotis, ni même viabilisés, à la périphérie d'un centre-ville européen bien organisé selon « le plan en damier » et où se concentraient tous les services administratifs et les maisons de commerce.

La forme radicale de cette politique de ségrégation urbaine et de « séparation des races » fut le déguerpissement des habitants africains originels et leur cantonnement dans des « quartiers indigènes » spécialement créés à cet effet. De telles mesures ont été prises par les autorités coloniales de Dakar lors de l'épidémie de peste de 1914, avec le déplacement des communautés lébous du Plateau à la Médina¹³², ainsi que dans d'autres localités du Sénégal telles que Ziguinchor, érigée en capitale régionale de la Casamance¹³³.

¹²⁹ Entretien avec Mame Semou Diouf, directeur de l'école Mahawa Semou Diouf, quartier Ndangane de Kaolack, 25 décembre 2022 [entretien en français].

¹³⁰ Sinou A., *op. cit.*, p. 187.

¹³¹ *Ibid.*

¹³² *Id.*, p. 279-284.

¹³³ Lire, à ce propos, l'article approfondi de Philippe Méguelle sur la politique hygiéniste et ségrégationniste menée par le colonisateur français à l'encontre de la communauté luso-africaine de Ziguinchor (Méguelle Ph., *op. cit.*, pp. 255-276).

L'assainissement de l'espace urbain et la lutte contre les épidémies furent les principaux motifs évoqués par l'autorité coloniale pour justifier cette politique ségrégationniste. Ainsi que le fait remarquer Alain Sinou : « Les Africains sont depuis longtemps considérés comme des vecteurs des infections car ils ne respectent pas les réglementations hygiénistes. Leur mode d'habitation est présenté comme une des causes principales de l'insalubrité ambiante ».

Concernant Ndangane, l'insalubrité du site fut signalée dès l'installation française. Dans un premier temps, les commerçants français cohabitèrent avec les pêcheurs et traitants africains, dans des sites ayant pour appellations Koundame et Wakhi Niominka. Mais les feux allumés par les pêcheurs niominka pour le fumage de leurs poissons présentaient des risques d'incendie, Au cours des décennies 1930-1940, le colonisateur français décida d'éloigner cette communauté des résidences et maisons de commerce européennes en les incitant à quitter la zone de Léona pour s'établir à l'emplacement de l'ancien débarcadère de Ndangane situé à l'entrée de Kaolack¹³⁴.

Mais plutôt que d'appliquer la méthode radicale du déguerpissement et du relogement des populations autochtones dans de nouveaux lotissements réservés aux « indigènes », le plan d'aménagement de Kaolack sembla relever d'une stratégie de « mise à l'écart » de la vieille communauté des pêcheurs niominka. Léona supplanta en effet Ndangane en étant choisi comme centre d'affaires et administratif de la capitale du Saloum. À partir de cette bande de terre jouxtant le fleuve Saloum, l'agglomération s'étendit progressivement autour de nouveaux bâtiments administratifs et des vieux établissements de commerce tels que Maurel & Prom, Deves et Chaumet¹³⁵.

Dans son article publié dans les *Cahiers d'Outre-Mer* en 1950, Jean Dresch fait une brève mais édifiante description de la « vieille ville de traite » de Kaolack, qui demeurait bien vivante grâce à la prospérité du secteur arachidier et à son dynamisme démographique :

Kaolack (32.000 habitants) a un vrai quai, des terres-pleins que ferment les hangars des maisons de commerce dont les parois de tôle sont maintenues par des colonnades de troncs de palmiers. Vers l'aval et vers la gare, une grande rue parallèle au fleuve longe le quartier administratif et la place du marché qu'entourent les factoreries blanches, et, sans coupure, les

¹³⁴ Entretien avec Mame Semou Diouf, directeur de l'école Mahawa Semou Diouf, quartier Ndangane de Kaolack, 25 décembre 2022.

¹³⁵ Fall E., *op. cit.*, p. 15.

boutiques africaines, jointives, bruissantes de machines à coudre. Mais tandis que, vers l'aval, les rues de la ville blanche, bitumées avec un mélange de goudron et de coquilles blanches d'Area Senilis, faute de cailloux, sont bordées de vénérables manguiers, en amont l'énorme village noir étire ses voies sableuses en se diluant vers les marécages entre des concessions mal closes de roseaux et des cases carrées de type varié, en bois, en banco, en banco et montants de bois, sous des toits de chaume¹³⁶.

Même si la ségrégation urbaine et raciale paraissait moins radicale que dans une ville coloniale comme Dakar (à Kaolack, les « boutiques africaines » et les ateliers des tailleurs jouxtent les bâtiments du négoce européen au sein du quartier Léona). La politique urbaine pensée par les Français aboutit à une configuration étrange : bien qu'étant le site le plus ancien et le lieu le plus proche du centre-ville de Kaolack, Ndangane – avec ses constructions précaires et ses voies de sable transformées en cloaque à chaque saison des pluies – demeura un quartier non loti et insalubre. Le choix du site de Ndangane et de ses alentours comme dépotoirs d'ordures puis pour l'installation des premiers abattoirs de la ville indiquait encore la place ingrate réservée au quartier historique de Kaolack et à ses habitants par les agents coloniaux en charge de l'aménagement de l'espace urbain.

La reconnaissance même de l'existence de Ndangane, en tant que quartier faisant partie intégrante de la commune mixte de Kaolack, fut tardive, certains considérant Léona comme le véritable quartier originel. Ceci pouvait se justifier d'un point de vue historique : Léona correspondait effectivement à l'emplacement initial des Niominka de Ndangane qui s'étaient, par la suite, rapprochés du Saloum afin de faciliter leurs activités de navigation et de pêche. D'ailleurs, le premier chef de quartier de Ndangane – nommé Malewtane Ndiaye et qui assura cette fonction de 1930 à 1942 – ne résidait pas à Ndangane mais à Léona. Ce chef de quartier ainsi que son successeur, qui conserva son poste jusqu'à la fin de l'époque coloniale¹³⁷ et bien au-delà, étaient toutefois tous deux issus de familles niominka de souche¹³⁸.

Durant toute la période coloniale, les efforts d'aménagement et de modernisation du quartier Ndangane paraissaient, de surcroît, inexistantes ou du moins très tardifs. Les premiers tracés pour l'alignement des rues remontaient à 1942 mais le lotissement et l'électrification du

¹³⁶ Dresch J., *op. cit.*, p. 211-212.

¹³⁷ Il s'agit de Malafi Dieng, qui connut une longévité remarquable puisqu'il assura la charge de chef du quartier Ndangane de 1942 à 1971.

¹³⁸ Entretien avec El Hadji Thior, actuel délégué de quartier de Ndangane, quartier Ndangane de Kaolack, 22 juin 2022 [entretien en wolof traduit par l'auteur].

quartier de Ndangane n'intervint qu'après l'indépendance, en 1963. Les services publics se limitèrent, pendant longtemps, à l'école primaire et au dispensaire construit à l'initiative de Philippe Pont et dont premier chef de poste fut l'agent sanitaire Cheikh Diouf. Ces deux bâtiments ont été inaugurés en 1957¹³⁹.

Presque dépourvu d'édifices publics et d'infrastructures modernes, le Ndangane de l'époque coloniale ne revêtait aucunement l'apparence d'un site urbanisé. Dans les quartiers indigènes de toutes les villes du Sénégal, l'administration française se contenta d'ailleurs d'appliquer des procédures d'accès à la propriété foncière, adaptées aux populations concernées. C'est ainsi que le sol était concédé gratuitement à condition que l'habitant marquât son occupation par une maison entourée d'une clôture. Ce dernier conserva le droit d'employer des matériaux locaux précaires. En contrepartie, cette facilité ne lui permettait pas d'obtenir un droit de propriété officiel : il ne pouvait posséder qu'un permis d'habiter, lui aussi précaire, que l'autorité administrative avait la latitude de résilier à tout moment, par exemple si des bâtiments étaient jugés trop insalubres ou si des travaux d'urbanisme tels que l'ouverture de routes nécessitaient la destruction d'habitations¹⁴⁰.

Dans la suite de notre réflexion, il s'agira de se demander si la faible et tardive modernisation du quartier Ndangane n'était à imputer qu'à la négligence et à l'absence de volonté du colonisateur, ou bien si cette marginalisation urbaine n'était pas aussi la résultante du conservatisme et de la résistance culturelle développés par la vieille communauté niominka de Kaolack contre le projet colonial.

CHAPITRE II : Être Niominka dans une ville coloniale

1. Ndangane au XX^e siècle : une périphérie du pôle économique du Saloum

Au cours de la première moitié du XX^e siècle, Kaolack connut un essor économique remarquable à partir de son port bien situé sur le Saloum et le littoral atlantique. Cette cité se positionnait alors comme le plus important centre d'exportation d'arachides de la côte ouest-africaine¹⁴¹. C'était, aussi, un point de transit pour les marchandises entre la côte et l'hinterland.

¹³⁹ *Ibid.*

¹⁴⁰ Sinou A., *op. cit.*, p. 186.

¹⁴¹ Badiane E., *Développement urbain et dynamiques des acteurs locaux : le cas de Kaolack au Sénégal*, Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2004 [thèse de doctorat en Géographie], p. 15.

Des négociants européens se spécialisèrent dans le commerce du riz, du sucre, du thé ou des tissus.

Mais à côté de l'arachide, la capitale du Saloum tirait surtout sa prospérité de l'exploitation du sel. Dès l'époque coloniale le delta formé par le Sine et le Saloum représentait le plus grand site producteur de sel en Afrique de l'Ouest. Le secteur connut un début d'industrialisation à partir de 1914 avec la création de la Société des Salins du Sine-Saloum qui obtint vite le monopole de l'exploitation et de la commercialisation de « l'or blanc »¹⁴². Aux environs de Ndangane et à proximité du port de Kaolack, de véritables montagnes de sel s'imposaient désormais dans le paysage.

Pour assurer l'acheminement des marchandises, le colonisateur français projeta, à la fin du XIX^e siècle, la construction d'un chemin de fer reliant le port de Dakar au fleuve Niger en passant par le Soudan. La totalité de la ligne fut inaugurée en 1924 et relia aussi la capitale de l'AOF aux villes sénégalaises de Thiès et de Tambacounda. Bien que n'étant pas desservie par cette ligne, Kaolack profita du chemin de fer Dakar-Niger qui facilitait grandement l'écoulement de la production de son bassin arachidier. La capitale du Saloum bénéficia, à son échelle, de la construction d'infrastructures telles que le pont Noiroit édifié en bois en 1896 et qui reliait les deux rives du fleuve Saloum en marquant l'entrée de la ville aux environs de son vieux quartier de Ndangane. Des routes bien tracées, selon le « plan en damiers », traversaient les quartiers commerciaux avec les imposantes bâtisses des négociants européens. À la veille de la Seconde Guerre mondiale, d'importantes entreprises de manutention et de transit étaient implantées au quartier Léona, comme la Société Commerciale de Kaolack (SOCOKA) et la Nouvelle Société Africaine (SOCOCOA). En tant que chef-lieu de cercle, Kaolack possédait aussi de nombreux édifices publics comme la résidence du commandant de cercle, un marché central abrité sous une toiture, des établissements scolaires inaugurés dès la fin du XIX^e siècle...

L'essor commercial et la modernisation de Kaolack semblaient n'avoir eu qu'un faible impact sur l'évolution du quartier Ndangane qui conserva son apparence de quartier populaire africain semi-urbanisé et relativement miséreux. L'intégration de ses habitants, notamment de sa population de souche, à la « nouvelle économie coloniale » paraissait également limitée. Les Niominka demeurèrent fondamentalement un « peuple maritime » et rechignèrent à investir le

¹⁴² www.jeuneafrique.com/videos/495559/le-boom-de-la-production-de-sel-au-senegal, article visionné le 18 Février 2023.

secteur de la transformation et de la commercialisation de l'arachide dont la main-d'œuvre était essentiellement composée des navétanes d'origine étrangères.

Bien que l'exploitation artisanale des salines et la conservation des poissons par la technique du salage fassent partie des « activités traditionnelles » des Niominka, on comptait peu d'habitants de Ndangane parmi la centaine de « travailleurs du sel » employés par la Société des Salins.

Il semble que, dans les premières décennies de son fonctionnement, cette entreprise employait des travailleurs manuels tant pour l'extraction du sel que pour son traitement. Il existe toujours, aux environs de Ndangane, de petits producteurs artisanaux spécialisés dans la fabrication du sel non raffiné. Deux d'entre eux nous ont fait part de la pénibilité de leur travail. Il s'agit d'abord de tracer les contours de parcelles de 20 m² puis d'y creuser le sol à une profondeur variant entre quarante et soixante-dix centimètres. Des canaux permettent de relier les parcelles entre elles et d'évacuer le surplus d'eau de mer. La vaporisation de l'eau sous l'effet du soleil fait apparaître le sel à l'état brut. Les producteurs utilisent alors de simples outils telles que les pioches dans les zones où l'accumulation du sel est très compacte ainsi que des pelles pour constituer des tas de sel¹⁴³. Intervient alors la « récolte du sel » proprement dite. Celle-ci s'effectue également manuellement tout comme le conditionnement de la production¹⁴⁴. Enfin, les sacs de sels sont acheminés vers les marchés de Kaolack ou d'autres points de vente¹⁴⁵. Cette saliculture exige de longues et épuisantes journées de labeur, exposant les producteurs aux rayons brûlants du soleil et à l'effet corrosif du chlorure du sodium sur la peau¹⁴⁶. Peut-être parce qu'ils se considéraient de plus en plus comme des citoyens, les habitants de Ndangane rechignèrent à se faire embaucher par la Société des Salins. De ce fait, son gérant français recruta essentiellement des migrants venus des villages alentours et d'autres contrées limitrophes du Saloum. De nouveaux lotissements furent créés pour abriter les employés de la société qui se chargèrent aussi de ravitailler en sel les marchés locaux ou régionaux¹⁴⁷.

¹⁴³ Entretien avec Abdou Aziz Ndiaye, exploitateur de sel aux environs de Ndangane, le 23 Septembre 2024 [traduit du wolof en français par l'auteur].

¹⁴⁴ Entretien avec Ndeye Anta Diop, exploitante de sel aux environs de Ndangane, le 23 Septembre 2024 [traduit du wolof en français par l'auteur].

¹⁴⁵ Entretien avec Abdoulaye Diop, exploitateur de sel aux environs de Ndangane, le 23 Septembre 2024 [traduit du wolof en français par l'auteur].

¹⁴⁶ Entretien avec Samba Sène, exploitateur de sel aux environs de Ndangane, le 23 Septembre 2024 [traduit du wolof en français par l'auteur].

¹⁴⁷ Entretien avec Elhadji Thior, actuel chef de quartier de Ndangane, quartier Ndangane de Kaolack, le 30 Mai 2024 [traduit du wolof en français par l'auteur].

Au lendemain du second conflit mondial, les Salins du Saloum entreprirent toutefois la mécanisation de leur production avec l'utilisation d'excavatrices et autres machines permettant d'accroître la productivité, de réduire la main d'œuvre nécessaire et ainsi d'abaisser considérablement les coûts de production et les prix de vente. À côté de cette industrie française subsistèrent, aux environs de Ndangane, de petites exploitations familiales de production de sel, gérées majoritairement par des femmes niominka.

Une partie inhabitée des bords du Saloum fut, par ailleurs, choisie par l'administration coloniale pour y établir le grand abattoir de la ville de Kaolack en 1944. L'emplacement des bâtiments était alors éloigné de la zone résidentielle pour des raisons de santé publique. L'affectation d'un agent des bâtiments et travaux publics fut bénéfique pour la communauté islamisée de Ndangane car ce même ingénieur se chargea de la construction de la première mosquée du quartier, fondée elle aussi en 1944¹⁴⁸. En revanche, l'abattoir ne fut par pourvoyeur d'emplois pour les Niominka puisque, ainsi que nous l'avons précédemment évoqué, le secteur fut investi par des ressortissants du Djolof-Djolof. Dès les années 1950, les familles des employés des abattoirs s'installèrent à proximité du site, suivies d'autres familles wolof et de Bambara. Ainsi apparut le quartier Abattoir Ndangane, bien distinct du Ndangane originel. L'accroissement de ses habitants conduisit le conseil municipal à déplacer le lieu d'abattage du bétail sur le site de Koundame¹⁴⁹.

Ainsi, malgré son « absorption » par l'agglomération urbaine de Kaolack, la communauté niominka de Ndangane demeura, tout au long de l'époque coloniale, en marge du système colonial et de son économie monétaire.

2. Des Niominka islamisés faiblement intégrés aux réseaux maraboutiques

L'Islam est intimement lié à l'histoire de Kaolack et constitue un trait essentiel de l'identité de la grande majorité de ses habitants. Rappelons d'abord qu'au moment de la fondation de cette ville coloniale, le Saloum était le fief de Maba Diakhou Ba ce disciple d'El Hadj Omar Tall apparaissait alors, des rives de la Gambie à celles du Sénégal, comme la plus grande figure de la Tidjaniya¹⁵⁰. Bien que Tivaouane – ancienne capitale du royaume du Cayor

¹⁴⁸ Entretien avec Elhadji Thior, actuel chef de quartier de Ndangane, quartier Ndangane de Kaolack, le 30 mai 2024 [traduit du wolof en français par l'auteur].

¹⁴⁹ Entretien avec Alassane Ba, quartier Ndangane de Kaolack, le 29 septembre 2024 [traduit du wolof en français par l'auteur].

¹⁵⁰ À partir du Rip et du Saloum, Maba Diakhou était parvenu, vers 1865, à étendre son influence sur le Cayor, le Baol et le Djolof (Barry B., *op. cit.*, p. 271).

devenu le centre de cette confrérie soufie – fut relativement éloignée de la capitale du Saloum, la Tidjaniya exerça toujours une influence prépondérante sur la vie religieuse et culturelle des Kaolackois. L'intégration des réseaux maraboutiques à l'économie arachidière conféra également à Kaolack sa dimension religieuse. Le bassin arachidier sur lequel se fondait sa prospérité économique correspondit à la première et principale zone d'expansion du Mouridisme. À partir du Baol où ils érigèrent leur ville sainte de Touba, les Mourides investirent leur force de travail dans la mise en culture de l'arachide tout en veillant à répandre le message de leur guide spirituel, Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké¹⁵¹.

Cette forte présence de l'Islam se révélait, d'abord, dans le paysage urbain : Kaolack abritait, en effet ; une multitude de mosquées, d'écoles coraniques et de monuments à caractère religieux. Elle se manifestait, aussi et surtout, à travers le vécu de ses habitants. L'existence des Kaolackois est en effet rythmée par les prières quotidiennes, le jeûne pendant le mois du Ramadan ainsi que par la participation aux célébrations religieuses telles que les *gamou*. Par ailleurs, les valeurs islamiques telles que la solidarité envers les plus démunis ou le respect dû aux parents influencent les interactions sociales et familiales au sein de la cité. L'influence islamique est aussi architecturale à travers l'esthétisme des édifices religieux ainsi qu'artistique avec les musiques et les chants spécifiques à l'Islam confrérique¹⁵².

Si l'essor des villes au Sénégal s'inscrit d'abord dans le projet de mise en valeur coloniale voulue par les Français, « l'élément musulman » joua un rôle non négligeable dans l'aménagement d'une agglomération comme Kaolack. Les mosquées, les marchés animés par des commerçants majoritairement islamisés, les institutions éducatives comme les madrasas contribuaient en grande partie à la vitalité du tissu économique et social de la cité. La vie religieuse, avec ses grands rassemblements populaires, incita aussi à l'aménagement d'espaces publics au sein des quartiers. À la fin de l'ère coloniale et après l'indépendance pour palier la faiblesse des investissements de l'État en matière d'infrastructures urbaines, on note même une capacité des Califes et autres dignitaires musulmans à mobiliser les financements nécessaires à la réfection de routes, à la construction d'aqueduc et à l'éclairage public¹⁵³.

¹⁵¹ Kane A.F., « Peuplement et ethnies », *Atlas de l'Afrique : Sénégal*, Les éditions J.A., Paris, 2007, p. 73.

¹⁵² Entretien avec Habib Bakhoun, musicien, quartier Ndangane de Kaolack, le 27 décembre 2022 [traduit du wolof au français par l'auteur]

¹⁵³ Entretien avec Elhadji Thior, actuel chef du quartier de Ndangane à Kaolack, le 30 Mai 2024 [traduit du wolof en français par l'auteur].

Dans le cadre précis de notre monographie, il s'agit de savoir si le quartier de Ndangane et ses habitants ont bénéficié de cette dynamique impulsée par la ferveur religieuse. L'on peut d'abord souligner que la communauté originelle de Ndangane était déjà islamisée avant même la fondation de Kaolack. Selon les observations des habitants actuels du quartier, on n'y trouve, en effet, aucune trace matérielle ou immatérielle pouvant attester de l'existence même ancienne de rituels ancestraux tels que des rites de guérisons, des sacrifices d'animaux ou d'autres offrandes à des génies protecteurs, des cérémonies « traditionnelles » de mariage. Les pratiques culturelles des Niominka de Ndangane ne comportent pas davantage de chants, contes ou légendes inspirés par le culte des Pangols¹⁵⁴. On décèle cependant, comme chez la grande majorité des Musulmans du Sénégal, un phénomène de syncrétisme avec une pratique de l'Islam s'accommodant aux réalités culturelles locales : une certaine vénération des esprits et divinités de la nature, le port de « gris-gris » pour s'assurer une protection mystique ou encore le recours aux guérisseurs résidant et pratiquant dans les villages environnants¹⁵⁵.

Au sein de l'agglomération de Kaolack, le quartier originel ne peut être, par ailleurs, considéré comme un « foyer religieux » avec un rayonnement spirituel s'étendant aux quartiers plus récents. Fait significatif : ce n'est qu'en 1944, qu'une première mosquée aux dimensions très modeste et bâtie avec des matériaux précaires (appelée *djacka*) fut édifée à Ndangane. Son imam, un Sérère niominka nommé Sakheh Sarr, fut aussi le fondateur de la première école coranique implantée dans le quartier dans les années 1940. La construction d'une deuxième mosquée plus imposante remontait, quant à elle, à 1951¹⁵⁶.

Par ailleurs si l'islamisation des Niominka avait sans doute facilité, par le passé, l'intégration de ce peuple de navigateurs aux réseaux commerciaux établis par les *dioula* mandingue à partir des rives de la Gambie, cette dynamique ne se reproduisit pas dans le contexte colonial. L'un des principaux facteurs d'explication semble être le manque d'implication des communautés niominka dans le développement de la monoculture de l'arachide. À l'époque où la traite de cet oléagineux attirait vers la capitale du Saloum des milliers de travailleurs saisonniers en provenance d'autres territoires de l'AOF et qu'apparaissaient en Sénégambie ceux que l'anthropologue et sociologue Jean Copans appellent « les marabouts de l'arachide », la communauté niominka de Ndangane demeura

¹⁵⁴ Entretien avec Habib Bakhoun, musicien, quartier Ndangane de Kaolack, le 27 décembre 2022 [traduit du wolof en français par l'auteur]

¹⁵⁵ *Ibid.*

¹⁵⁶ Entretien avec Elhadji Thior, actuel chef du quartier de Ndangane à Kaolack, le 30 Mai 2024 [traduit du wolof en français par l'auteur].

ournée vers le fleuve Saloum et le littoral Atlantique, continuant à tirer l'essentiel de ses moyens de subsistances de l'exploitation des ressources halieutiques et du commerce de cabotage entre les îles du Saloum et le long de la Petite Côte. Par conséquent, les habitants de Ndgagane n'intégrèrent pas le « réseau mouride » reliant les champs d'arachides cultivés par les talibés du marabout à la ville sainte de Touba et aux nouveaux centres de commerce tels que le marché Sandaga de Dakar. L'adhésion des Niominka à la confrérie mouride et à la communauté des Baye Fall fut d'ailleurs relativement tardive et restreinte, la majorité d'entre eux continuant à revendiquer leur appartenance à la communauté tidjane¹⁵⁷.

Du fait, peut-être, de l'éloignement géographique du Khalif général de Tivaouane – dont la ville sainte est située au cœur du Cayor, loin de la zone littorale fréquentée « traditionnellement » par les Niominka – la communauté tidjane de Ndangane reconnaissait surtout, comme guide spirituel, Ibrahim ibn El Hadji Abdoulaye Niassé. Cet érudit et maître soufi naquit en 1900 à Taïba Niassène, une localité située à mi-chemin entre la Gambie et Kaolack. Dès sa jeunesse, Ibrahim Niassé vint s'établir dans la capitale du Saloum avec son père Abdoulaye Niassé, lui-même éminent représentant de la Tidjania. Ce dernier fonda à Kaolack un important centre religieux baptisé zāwiya de Lewna Ñaseen. Après la disparition de son père, survenu en 1922, Ibrahim Niassé attira à son tour de nombreux disciples grâce à ses connaissances ésotériques et à sa dévotion. Son premier pèlerinage à la Mecque, effectué en 1937, vint encore renforcer sa puissance spirituelle et son prestige¹⁵⁸.

Contrairement au phénomène d'interdépendance socio-économique entre marabout et talibés observé dans le cas du Mouridisme, avec le système de bénédictions et rétributions, les liens entre les Niassène et leur guide religieux semblèrent demeurer essentiellement spirituels. Aucun des récits collectés à Ndangane ne font part de Niominka convertis en cultivateurs d'arachide pour aller travailler les « champs du marabout ».

La seule dynamique de groupe impulsée par l'appartenance des Niominka à l'Islam confrérique semblait être ces grands rassemblements populaires et commémoratifs tels que les gamou organisés à Médina Baye, ce village sanctuaire où Cheikh Ibrahim Niassé séjourna à

¹⁵⁷ Entretien avec Mame Semou Diouf, enseignant et directeur de l'école Mahawa Semou Diouf au quartier Ndangane de Kaolack, réalisé en français, le 22 décembre 2022 [en français].

¹⁵⁸ Pour une biographie complète, consulter les quelques travaux universitaires produits par l'école historique de Dakar : Ba A. M., *Cheikh Ibrahim Niassé, savant et homme d'action*, Dakar, Université de Dakar, 1983 [mémoire maîtrise, histoire] et Guèye D., *Cheikh Al Islam El Hadj Ibrahim Niassé le Mystique (1900-1975) ou l'école de formation spirituelle de Niassène*, Dakar, Université de Dakar, 1983 [mémoire de maîtrise, histoire].

partir de 1931¹⁵⁹. En 1937, le guide spirituel des Niassène lança les travaux de la première grande mosquée de Médina Baye puis y établit un institut islamique d'où sortira de nombreux cadres et dignitaires religieux¹⁶⁰.

La ferveur collective des disciples de Cheikh Ibrahima Niassé se manifestait, notamment, lors du Mawlid, la grande fête musulmane célébrant la naissance de Mouhamed, prophète de l'islam, organisée généralement le 12 Rabi-el-ouel dans les pays musulmans. À l'occasion du Mawlid, on observait une forte mobilisation de la communauté niominka. Les ressortissants établis à Dakar quittaient la capitale fédérale et longeaient le littoral à bord d'embarcations pour rallier Médina Baye et leurs familles insulaires du Saloum. Les anciens de Ndangane se remémoraient l'arrivée de leurs coreligionnaires en provenance du Nord du Sénégal et des îles du Saloum : avant leur débarquement on les entendait faire des « *zikar* » au milieu des flots et à l'avant de chaque pirogue flottait un drapeau aux couleurs de l'islam¹⁶¹.

Les pèlerins confiaient alors leurs bagages à leurs parents de Ndangane. Une grande tente était dressée au milieu du quartier. C'est là que débutait la fête avec préparation et distribution de nourriture, récitation des poèmes que Cheikh al-Islam avait composés sur le prophète. Tous les habitants de Ndangane et leurs convives se rendaient ensuite à Médina Baye, lieu de la grande célébration et se recueillaient sur les tombes des anciens khalifes tidjane de la cité. Enfin, les Niominka effectuaient leur tournée de « *ziara* » chez leurs différents marabouts établis pour la plupart au quartier central de Léona¹⁶².

3. Entre acculturation et conservatisme

Lorsqu'on aborde les concepts d'« acculturation » ou de « déculturation » dans le contexte colonial, on pense aussitôt à la politique d'assimilation culturelle menée par les Français auprès des peuples colonisés. Les « Quatre Communes du Sénégal » semblaient avoir été des laboratoires en la matière avec, comme principal instrument, « l'école coloniale ». Dès 1903, l'enseignement en AOF fut pensé et expérimenté pour être orienté vers un but essentiellement pratique et professionnel avec, implicitement, des fins politiques, culturelles et

¹⁵⁹ Médina Baye sera ensuite intégré en tant que quartier à l'agglomération urbaine de Kaolack par Valdiodio Ndiaye, élu Maire de la commune en 1960.

¹⁶⁰ <https://espritcitoyen.com> Ndiaye A. « L'historique de Médina Baye Niassé, du Bour (gros village) à un quartier de Kaolack jusqu'au souhait d'en faire une commune » consulté le 20/11/24.

¹⁶¹ Entretien avec Mamadou Fall, pêcheur, réalisé sur la rive du Saloum, le 1^{er} janvier 2023 [entretien traduit du wolof en français par l'auteur].

¹⁶² Entretien avec Elhadji Thior, actuel chef du quartier de Ndangane à Kaolack, le 30 Mai 2024 [traduit du wolof en français par l'auteur].

économiques¹⁶³. Dans le comptoir de Saint-Louis, une petite école laïque avait été créée par l'administration dans les années 1820 et se retrouva vite concurrencée par les établissements catholiques des congrégations religieuses. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, ouvrit le lycée Faidherbe de Saint-Louis, première école secondaire d'Afrique de l'Ouest. La grande majorité des habitants africains du comptoir n'était, toutefois ; pas concernée par le système éducatif et ses us et coutumes n'évoluent pas¹⁶⁴.

Dans une ville régionale comme Kaolack, avec une population composée essentiellement de commerçants, petits traitants ou manœuvres investis dans l'économie arachidière, la scolarisation ne fut jamais une priorité des autorités coloniales comme municipales. Les quelques établissements primaires implantés dans les quartiers à côté des écoles coraniques ressemblaient davantage à des écoles rurales, tant par leurs apparences qu'à travers le type d'enseignement qui y était transmis. Par ailleurs, il a fallu attendre 1958, pour que le lycée Gaston Berger, rebaptisé Valdiodio Ndiaye après l'indépendance, ouvre ses portes. Cet établissement forma les premières promotions d'intellectuels et de cadres du Sine-Saloum¹⁶⁵.

Un an auparavant, en 1957, une école primaire avait été créée au quartier Ndangane. Ses élèves furent d'abord confiés à une institutrice française, Madame Sivelor. La présence d'une population flottante et le relatif conservatisme de la communauté niominka rendirent les premiers recrutements d'élèves malaisés. La première petite élite locale formée dans cette école fréquenta ses bancs au cours des décennies 1960-1970. Seule une minorité poursuivit les études jusqu'à l'admission au Lycée Valdiodio Ndiaye et à l'obtention du baccalauréat¹⁶⁶.

Grâce à leur scolarisation en français puis à l'acquisition de compétences professionnelles, quelques Niominka purent s'extraire du microcosme familial et culturel pour accéder à des emplois dans le commerce ou la fonction publique. Tel est le cas de Mame Semou Diouf, avec qui nous avons eu la chance d'échanger peu de temps avant son rappel à Dieu. Issu de la communauté niominka et né en 1950, Mame Semou fit partie des premières générations

¹⁶³ Labrune-Badiane C. et Smith E., *Les Hussards noirs de la colonie. Instituteurs africains et « petites patries » en AOF (1913-1960)*, Paris, Éditions Karthala, 2018, p. 63-64.

¹⁶⁴ Sinou A., *op. cit.*, p. 136-137.

¹⁶⁵ Entretien avec Mame Semou Diouf, enseignant et directeur de l'école Mahawa Semou Diouf au quartier Ndangane de Kaolack, réalisé en français, le 22 décembre 2022 [en français].

¹⁶⁶ Entretien avec El Hadji Thior, actuel délégué de quartier de Ndangane, quartier Ndangane de Kaolack, 22 juin 2022 [entretien en wolof traduit par l'auteur].

d'élèves sorties de l'école primaire de Ndangane. Il fut, lui-même, recruté comme instituteur dans l'école Mahawa Semou Diouf, fondé par son grand-père au quartier Camp des Gardes de Kaolack et dont il prit, à son tour, la direction¹⁶⁷. Lors de notre entretien avec un Alassane Ba, cet homme de 63 ans a évoqué le parcours de vie et professionnel d'autres ressortissants de Ndangane ayant été instruits en français dans la première école du quartier : l'enseignant Cissé Thior, Lamine Sarr nommé au poste de commissaire de police dans la municipalité de Thiès ainsi que Ismaila Niang, promu à la fonction d'inspecteur du Trésor public. Alassane Ba a également souligné l'impact de l'instruction publique dans la diffusion de la langue française ainsi que du mode de vie occidental au sein de la communauté niominka¹⁶⁸.

Toutefois, « l'assimilation culturelle » à la française n'a jamais concernée qu'une petite minorité des habitants de Ndangane en raison de plusieurs facteurs : l'ouverture tardive d'une école publique dans ce quartier (moins de trois ans avant l'indépendance), la concurrence des écoles coraniques avec leur enseignement du Coran en arabe ou encore une très faible mutation de la structure socio-économique des populations niominka, composées majoritairement de navigateurs et des pêcheurs vivant dans une économie de subsistance reposant sur l'exploitation des ressources halieutiques, le petit commerce et des emplois urbains sans grande qualification.

Un processus de déculturation des Niominka de Kaolack s'est plutôt opéré avec le phénomène désigné sous le néologisme de « wolofisation ». La politique indigène de l'autorité coloniale française au Sénégal aussi bien que l'affirmation politique des « Quatre Communes », l'influence grandissante de la confrérie mouride ou l'essor commercial dans le cadre de l'économie arachidière se conjuguèrent pour octroyer à « l'élément wolof » une place prépondérante dans la société sénégalaise. Tout au long de l'époque coloniale, les Wolofs investirent progressivement les emplois d'auxiliaires dans l'administration, les postes d'élus dans les premières instances municipales et législatives, les grands marchés urbains ainsi que le commerce régional. Par la même, le dialecte wolof s'imposa comme la principale langue véhiculaire au Sénégal et la culture wolof influença, désormais, les modes de vie et la mentalité des Sénégalais de toutes origines. Chez les Kaolackois, le wolof devint la langue majoritaire dès les années 1950 en se diffusant à partir des marchés¹⁶⁹. Malgré leur esprit communautaire,

¹⁶⁷ Entretien avec Mame Semou Diouf, enseignant et directeur de l'école Mahawa Semou Diouf au quartier Ndangane de Kaolack, réalisé en français, le 22 décembre 2022 [en français].

¹⁶⁸ Entretien avec Alassane Ba, quartier Ndangane de Kaolack, le 29 septembre 2024 [entretien en wolof traduit par l'auteur].

¹⁶⁹ Entretien avec Mame Semou Diouf, enseignant et directeur de l'école Mahawa Semou Diouf au quartier Ndangane de Kaolack, réalisé en français, le 22 décembre 2022 [en français].

les Niominka n'opposèrent pas de résistance culturelle. Une forte communauté wolophone se développa à partir de la zone de l'abattoir et au sein même du Ndangane originel, les Niominka partageaient leur quotidien avec des cohabitants originaires du Djolof ou du Cayor. El Hadji Thior, actuel chef de ce quartier, déplore le comportement de parents niominka ne s'exprimant plus qu'en wolof au sein de leurs propres foyers si bien que, dès le bas-âge, leurs enfants ignoraient leur identité véritable. La multiplication des « mariages mixtes » entre Sérères Niominka et Djolof-Djolofs, Peul, Bambara entraîna, par ailleurs une disparition des patronymes niominka au sein de nombreuses familles de Ndangane¹⁷⁰.

Malgré tout, les Niominka urbanisés parvinrent à sauvegarder leur identité en maintenant les liens ancestraux les unissant à leurs parents des îles et des villages côtiers. Le caractère borné et exclusif de la ville coloniale ne constitua pas une entrave aux mobilités « traditionnelles » de ce peuple maritime tant à partir de Kaolack qu'en provenance de son arrière-pays. Les observations du géographe Paul Pélissier dans les années soixante ainsi qu'une étude sociologique, menée plus récemment par Marianne Lafond Desrosiers sur les jeunes de la communauté rurale de Dionewar, sont particulièrement éclairantes. Ces deux chercheurs relèvent d'abord un dépeuplement saisonnier des îles du Gandoun après la période des récoltes. Sur une période s'échelonnant du mois de novembre jusqu'en janvier, se produisait alors une forte migration des populations vers les centres urbains côtiers comme Kaolack, Mbour et Dakar. Une présence permanente au village ne concernait que l'imam, les femmes mariées avec leurs enfants, les personnes âgées et les pêcheurs locaux¹⁷¹.

À leurs arrivés à Kaolack, les insulaires bénéficiaient de l'hospitalité de leurs parents de Ndangane et se répartissaient en diverses activités : certains se consacraient à la vente du bois de palétuvier apporté des îles, d'autres assuraient le métier de mareyeur en approvisionnant les marchés de la ville en poissons. Les jeunes femmes niominka, issues d'un milieu rural défavorisé, effectuaient des travaux ingrats et pénibles de ménage chez des particuliers ou vendaient du couscous de mil au marché de Kasnack. Un embryon d'industrie textile de prêt à porter implantée à Kaolack du temps de sa prospérité, permettait aussi aux jeunes filles de se faire engager comme « petites mains » rémunérée à la pièce ou sous forme d'un salaire¹⁷². Après

¹⁷⁰ Entretien avec El Hadji Thior, actuel délégué de quartier de Ndangane, quartier Ndangane de Kaolack, 22 juin 2022 [entretien en wolof traduit par l'auteur].

¹⁷¹ Pélissier P., *op. cit.*, p. 238.

¹⁷² Entretien avec Mame Semou Diouf, enseignant et directeur de l'école Mahawa Semou Diouf au quartier Ndangane de Kaolack, réalisé en français, le 22 décembre 2022 [en français].

l'indépendance, le champ migratoire des femmes niominka s'élargit avec l'attrait exercé sur elle par l'agglomération dakaroise et par Bathurst, la capitale de la Gambie¹⁷³.

Au mois de juillet, lorsque la saison des pluies est déjà installée, s'effectuait une migration inverse pour regagner les villages¹⁷⁴. Mais avant d'entreprendre le voyage du retour, les jeunes ressortissants des îles telles que Dionewar, Falia, Bassoul, Niodor et Djirda organisaient et animaient une « semaine culturelle » appelée *djouck*. L'occasion de communier en associant les Niominka citadins à travers les chants et danses traditionnelles¹⁷⁵.

Le mouvement pendulaire concernait aussi les Niominka résidant à Kaolack mais dans le sens inverse : la période des cultures représentait pour eux l'opportunité d'entretenir les liens avec les terroirs de leurs ancêtres. Ces liens sont révélés par l'étymologie avec l'existence d'autres localités dénommées « Ndangane » dans les zones de Foundiougne et de Sokone. Par ailleurs, certains participaient toujours, comme les autres Niominka du delta du Saloum, aux campagnes de pêches de plusieurs mois, notamment au large de Fatick et dans l'estuaire de la Gambie¹⁷⁶.

Le maintien de cet ouverture océanique et la perpétuation des mobilités séculaires peuvent être perçues comme une réaction de la communauté niominka de Kaolack contre l'enfermement urbain et la marginalisation dans laquelle la construction coloniale de la ville avait cherché à les confiner.

¹⁷³ Lafond Desrosiers M., *Enquête sociologique sur la migration des jeunes de la communauté rurale de Dionewar, delta du Saloum, Sénégal*, Carleton-sur-Mer (Québec), CIRADD, mai 2013, p. 16.

¹⁷⁴ *Id.*, p. 13.

¹⁷⁵ Entretien avec Adama Ndiaye, quartier Ndangane de Kaolack, le 26 décembre 2022.

¹⁷⁶ Lafond Desrosiers M., *op. cit.*, p. 17.

CONCLUSION

Le peuple sérère niominka, issu de migrations anciennes, de brassages humains et d'un métissage culturel au contact de l'élément mandingue se caractérise par son dynamisme en termes de mobilité spatiale et de valorisation des ressources halieutiques. À partir de la province gambienne du Niomi, ces « hommes de l'eau » investirent les îles du Gandoun en ouvrant l'estuaire du Saloum à un commerce de cabotage de dimension inter-régionale.

Grâce à ses facultés d'adaptation, le « réseau niominka » parvint à se greffer au système du commerce triangulaire avec des marins sérère embarqués à bord des navires des négriers européens. En revanche, l'expansionnisme colonial du XIX^e siècle et le mouvement maraboutique animé par Maba Diakhou Ba vinrent perturber la mobilité séculaire et l'économie des populations littorales et insulaires du Saloum avec une nouvelle répartition de l'occupation humaine. À l'échelle locale, la reconfiguration de l'espace se traduit par l'absorption de l'escale niominka de Ndangane par la ville de Kaolack, création du colonisateur français, tandis que des flux migratoires convergeaient désormais vers le nouveau cœur économique du Saloum.

Au sein de l'agglomération kaolackoise soumise à une ségrégation raciale et spatiale imposée par l'administration coloniale, sa communauté niominka demeura une population rurbanisée, évoluant à l'écart du circuit de l'arachide et de l'activité portuaire, dans un quartier insalubre et non-lotis, toujours orienté vers le Saloum et l'exploitation des ressources maritimes. D'où cette idée d'étrangeté de la ville, qui n'est pas celle à laquelle les Africains urbanisés s'identifient, exprimée à travers ce passage d'un ouvrage de Jean-Marc Éla : « Peut-être l'Africain ne s'est jamais tout à fait senti chez lui dans la ville des Blancs. Il y vit comme dans le monde des autres. La ville ne lui appartient pas »¹⁷⁷.

Si notre étude a démontré qu'il existait bel et bien une exclusion des citoyens africains par rapport au modèle colonial urbain, on peut renverser la perspective en évoquant des stratégies d'appropriation de l'espace par des Africains urbanisés qui auraient cherché à concilier l'urbanité à l'occidentale à leurs réalités culturelles et selon leur propre usage de la ville. Ainsi le lotissement jamais achevé du quartier Ndangane peut traduire une volonté

¹⁷⁷ Ela J.-M., *La ville en Afrique noire*, Paris, Karthala, 1983, p. 71.

manifeste des populations niominka d'échapper aux critères administratifs et aux contraintes juridiques en matière de construction. Les bords marécageux du Saloum ayant toujours constitué une gêne à l'extension de Kaolack, les Niominka ont pu aisément maintenir leurs concessions dans une zone mal réglementée, se dispensant ainsi des démarches onéreuses et des lourdeurs administratives pour l'obtention de titres fonciers.

Dans la même perspective, on peut interpréter la faible intégration des Niominka de Kaolack sur le marché du travail instauré dans le cadre de l'économie monétaire moins comme l'effet d'une marginalisation subie que comme une forme de résistance aux grandes mutations de l'ère coloniale.

Sur le plan socio-culturel, la communauté des pêcheurs de Ndangane se montra peu réceptive à la scolarisation en français, se référant plutôt au modèle wolof et en affirmant son appartenance à la confrérie fondée par Cheikh Ibrahima Niasse. Cette tendance se confirma après l'indépendance avec la « wolofisation » accélérée des Kaolackois, la décision du maire Valdiodio Ndiaye d'intégrer la sanctuaire niassène de Médina Baye à la commune ou encore l'ouverture de nouvelles mosquées et écoles coraniques au sein du quartier Ndangane.

Si l'on se projette dans le contexte actuel – plaçant les Africains face aux défis de la mondialisation – tout en restant focalisé sur notre objet d'étude on en vient à des constatations et observations analogues avec une certaine « répétition de l'histoire ». Une récente étude menée par le socio-démographe Babacar Ndione est, à ce sujet, fort instructive et nous avons jugé, pour clore notre travail, d'en présenter de larges extraits :

Traditionnellement, le quartier de Ndangane se caractérise par deux types de migrations : une forte mobilité intercommunautaire entre les îles du Saloum et la ville de Kaolack et d'intenses déplacements saisonniers à la recherche de zones poissonneuses sur les côtes de l'Océan Atlantique. Habituellement, des colonies de pêcheurs niominka séjournent chaque année, pendant des mois, dans les villages côtiers de la Gambie, de la Casamance et de la Guinée-Bissau. Temporaire au départ cette migration est devenue définitive pour beaucoup d'entre eux. [...] En Gambie, il existe aujourd'hui une forte communauté de Serer niominka originaires des îles du Saloum et du quartier de Ndangane.

En revanche, la migration internationale sur de longues distances est beaucoup moins importante [...] Quelques rares ressortissants de Ndangane sont établis en Europe où ils travaillent dans les bateaux de pêche, essentiellement en France, en Allemagne et en Espagne. [...]. Ce choix reflète leur parcours socio-professionnel ; ils sont socialisés dans un contexte local particulier où

l'essentiel des activités tournent autour de la pêche et de la vente des poissons. Les Niominka ne sont pas préparés au commerce ambulant développé par les Wolof. Ils n'ont pas dégagé non plus d'autres stratégie d'adaptation au contexte actuel du marché du travail. De ce point de vue, l'effet boule de neige observé chez les Wolof d'Abattoirs et de Touba-Kaolack n'est pas très développé chez les Serer niominka¹⁷⁸.

Ainsi, que ce soit dans le cadre ancien de la construction coloniale de la ville de Kaolack ou dans celui de la mondialisation et des migrations internationales actuelles, les Niominka de Ndangane sont et demeurent avant tout « les hommes de l'eau ».

¹⁷⁸ Ndione B., « Territoires urbains et réseaux sociaux : les processus de migration internationale dans les quartiers de la ville sénégalaise de Kaolack », *Brill/African Diaspora*, janvier 2008, p. 123.

BIBLIOGRAPHIE

LES SOURCES

A. Sources imprimées

BÉRENGER-FÉRAUD Laurent-Jean-Baptiste, « Traité entre Maba Diakhou et la France », *Moniteur du Sénégal et Dépendances*, mardi 3 janvier 1865, pp. 2-3, mardi 28 mai 1872, n°97, pp. 99-100 et mardi 25 juin 1872, n°113, pp. 115-116.

DENISART (Lieutenant), *Les colonnes du RIP, 1865-1887, épisodes de la conquête du Sénégal*, Saint-Louis, Presses réglementaires du 1^{er} RTS, 1905, 35 p.

E. L. « Maba et la colonie du Sénégal », *Moniteur du Sénégal et Dépendances*, mardi 9 avril 1867, n°576, pp. 532-533.

FAIDHERBE Louis (Général), Le Sénégal : La France dans l'Afrique occidentale, Paris, Hachette, 1889, 501 p.

GUY Camille (Gouverneur du Sénégal), « Le Sine Saloum », *La Dépêche coloniale*, 15 septembre 1910, n°17, pp. 218-225.

NOIROT Jean-Baptiste Ernest, Notice du commandant de cercle du Sine-Saloum sur les pays placés sous son commandement », *JO du Sénégal 1892*, pp. 28-30, 153, 176 et 184.

PINET-LAPRADE (Commandant supérieur de Gorée et dépendances). « Expédition dans les marigots du bas Saloum (contre Maba) », *Moniteur du Sénégal et Dépendances*, mardi 23 avril 1867, n°578, pp. 542-544 et 30 avril 1867, n°579, p. 547.

B. Documents d'archives

ARCHIVES NATIONALES DU SÉNÉGAL (ANS) – FONDS AOF

Série G : Politique et administrative générale (1782-1958)

Sous série 1G : Etudes générales : Mission, notice et monographies

Fonds « ancien » (1818-1921)

1G 33 : Notice sur les Sérère et le Djander par Pinet-Laprade (1861-1871).

1G 283 : Étude sur le cercle de Nioro du rip, par le lieutenant Chaudron commandant de cercle (1901)

1G 290 : Monographie du cercle de Kaolack, par l'administrateur Lefilliatre (1904)

Sous série 13G : Politique administrative et musulmane au Sénégal (1782-1919)

13G 6 : Traités conclus avec les chefs indigènes Baol, Sine, Saloum, Haute Casamance, Basse Casamance, Rio Nunez, Rio Pongo, Méllacorée, Beriby. (1845-1882)

13G 67 : Politique musulmane et activités des marabouts (1906-1917)

13G 68 : Fiche de renseignements sur les marabouts et notables. Cercle de Thiès, Haute Gambie, Sine-Saloum (1912-1913)

Le Saloum et les régions avoisinantes (1822-1918)

13G 319 Kaolack - correspondance du commandement de poste au commandement supérieur de Gorée (1862-1864)

13G 320 : Kaolack - correspondance du commandement de poste au commandement supérieur de Gorée transmise par ce dernier au gouverneur (1864-1870)

13G 321 : Kaolack - correspondance échangée entre le commandement de poste le lieutenant général, le gouverneur, les chefs de services au sujet de la situation générale dans le Sine-Saloum.

13 G 326 : Rapport Noirot sur la situation politique du cercle du Sine-Saloum jusqu'au 1^{er} mars 1895.

13G 327 : Notes sur Kaolack par Noirot, commandant du cercle du Sine-Saloum (22 mars 1896)

Sous série 19G : Affaires musulmanes AOF (1900-1920)

19G 1 : Situation de l'Islam en AOF : circulaires, programmes d'enquêtes, études et rapports (1906-1918).

19G 2 : Questions musulmanes ; Notes et correspondance (1906-1918)

19G 3 : Surveillance de l'Islam. Règlements des quêtes (1905-1915)

19G 4 : Surveillance de l'Islam propagande islamique par l'image et la presse (1906-1917)

C. Sources orales

Nom et prénom(s)	Profession, filiation, statut social	Année De Naissance	Date de l'entretien	Lieu de l'entretien
Alassane BÂ	Agent de recouvrement de la municipalité de Kaolack	11/04/1961	29/09/2024	Ville de Kaolack Quartier Fass Camp des Gardes
Habib BAKHOUM	Musicien	12/06/1987	27/09/2022	Ville de Kaolack Quartier Abattoirs Ndangane

Mame Sémou DIOUF	Directeur de l'école Mahawa Semou Diouf de Kaolack	25/02/1956	26/09/2022	Ville de Kaolack Quartier Ndangane
Abdoulaye DIOP	Exploiteur de Sel	10/07/1972	26/09/2024	Ville de Kaolack Dans les zones d'exploitation de sel du Saloum
Ndèye Anta DIOP	Exploiteur de Sel	05/07/1983	26/09/2024	Ville de Kaolack Dans les zones d'exploitation de sel du Saloum précisément à Ngathie Naoudé
Pa FALA	Enseignant	16/12/1977	31/12/2023	Ville de Kaolack Quartier Ndangane
Mamadou FALL	Pêcheur	17/09/1976	31/12/2023	Ville de Kaolack Bras de mer du Saloum juste à côté de Ndangane
Malick GAYE	Étudiant en histoire, notre guide	26/01/1997 à Kaolack	26/09/2022	Ville de Kaolack Quartier Ndangane
Doudou KENNE	Gardien du lycée moderne de Kaolack	3 mars 1968 au village de Latmingué	24/12/2022	Ville de Kaolack Quartier Sing-Sing
Adama NDIAYE	Ouvrier	26/04/1985	26/09/2022	Ville de Kaolack Quartier Ndangane
Abdou Aziz NDIAYE	Exploiteur de sel	13/07/1979	26/09/2024	Ville de Kaolack Dans les zones d'exploitation de sel du Saloum à Ngathie Naoudé
Samba SÈNE	Exploiteur de sel	17/08/1987	26/09/2024	Ville de Kaolack Dans les zones d'exploitation de sel du Saloum à Ngathie Naoudé
Elhadji THIOR	Actuel chef de quartier Ndangane	Vers 1950	22/06/2022	Ville de Kaolack Quartier Ndangane

LES ÉTUDES ET TRAVAUX

A. Terroirs, culture et histoire des Sérères et de la communauté niominka

- Anonyme, « Guerre contre Maba », *Annales sénégalaises*, 1854-1885, chapitre XII, « *Guerre contre Maba* », pp. 326-344.
- AUJAS L, « La région du Sine Saloum », *Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique Occidentale française*, janvier-juin 1929, tome 3, pp. 98-211.
- BARRY Boubacar, *La Sénégalie du XV^e au XIX^e siècle, traite négrière, Islam et conquête coloniale*, Paris, Karthala, 1998, 431 p.
- BECKER Charles et MARTIN Victor, « Notes sur les traditions orales et les sources écrites concernant le royaume du Sine », *Bulletin de L'IFAN*, tome 34, n° 4, 1972.
- BONNARDEL Van Chi, « Exemple de migrations multiformes intégrées : les Niominka, îles du bas Saloum », *Bulletin de l'IFAN*, T XXXIX, série B, n°4, octobre 1977.
- BOULÈGUE Jean, « Contribution à la chronologie du royaume du Saloum », *Bulletin de l'IFAN*, juillet-octobre 1966, vol 28, n°3-4, pp. 657-662.
- BOULÈGUE Jean, « Les pays wolof et seerer et le monde mandé au moyen âge », *Ethiopiennes : Actes du Colloque international sur les traditions orales du Gabu*, Dakar, 1980, pp. 168-173.
- CARLUS J « Les Sérères de la Sénégalie », *Revue de géographie*, janvier-juin 1880, tome 1, vol IV, pp. 409-420 et tome 2, vol VII, juillet-décembre 1880, pp. 30-37 et 98-105.
- CROS Charles, *Le pays de Sine et Saloum (Sénégal) : l'histoire et la légende*, Paris, Chalvet, 1934, 67 p.
- DAHOU Tarik, « L'itinérance des Sereer Niominka. De l'international au local » in M. C. DIOP Momar Coumba (dir.), *Le Sénégal des migrations*, Paris, Karthala/CREPOS, 2008, p. 321-342.
- DIAGNE Pathé, « Les Royaumes Sérères », *Présence Africaine*, 1965, n°54, 1965, pp. 142-172.
- DIOP Abdoulaye Sokhna, « Impact de la civilisation mandingue au Sénégal, genèse de la royauté Guelwar, au Sine et au Saloum », *Bulletin de l'IFAN*, 1978, vol 40, série B, n°4, pp. 689-707.
- DIOUF Makhtar, *Sénégal. Les ethnies et la nation*, Paris, L'harmattan, 1994, 205 p.
- DIOUF Niokhobaye, « Chronique du royaume du Sine », *Bulletin de L'IFAN*, tome 34, n° 4, 1972.

- DUGUAY-CLEDOR Amadou, *La bataille de Guilé : suivie de Faidherbe à Coppolani ou les Gandiols-Gandiols au service de la France*, Dakar, Imprimerie du gouvernement du Sénégal, 1912, 143 p.
- FALL Mamadou, *Les terroirs de la Sénégambie entre l'épée et le croissant : X^e-XX^e siècles*, Dakar, L'harmattan-Sénégal, 2016, 606 p.
- FALL Rokhaya, *Le Saloum de la fin du XV^{ème} siècle au milieu du XIX^{ème} siècle*, Dakar, UCAD, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, 2012-2013, 605 p. [thèse de 3^e cycle, Histoire].
- FAYE Valy, « Les Français et le Saloum (1795-1914) : des relations controversées. », *Liens*, Nouvelle série, 13, Fastef, Dakar-Ucad, pp. 79-85.
- FERNANDES Valentim, *Description de la côte occidentale d'Afrique (Sénégal du Cap de Monte, Archipels 1506-1507)*. [édité et traduit par] Th, Monod, A. Texeira Da Mota et R. Mauny, Bissau, 1951, 227 p.
- GRAVRAND Henry, *La civilisation Sereer. Tome I Coosan : les origines*, Dakar, NEAS, 2016, 515 p.
- GRAVRAND Henry, *La civilisation Sereer. Tome II Coosan : Pangol*, Dakar, NEAS, 2016, 591 p.
- GUÈYE Mbaye, « Les Guélowares et le Sine », *Ethiopiennes : Actes du Colloque international sur les traditions orales du Gabu*, Dakar, 1980, pp. 174-180.
- KEITA Kélétiogui, S., *Maba Diakhou BA dans le RIP, Saloum (1861-1867)*, Dakar, Université de Dakar, F.L.S.H., département d'Histoire, 1970, 165 p. [mémoire de maîtrise, histoire].
- KLEIN Martin, *Islam and Imperialism in Senegal. Sine-Saloum 1847-1914*, Stanford, Stanford University Press, 1968.
- KLEIN Martin, « Maba ou la résistance forcée à la conquête française en Sénégambie », *Les Africains*, Paris, Ed. Jeune Afrique, n° VIII, 1977, pp. 173-187.
- MBODJ Mohamed, *Un exemple d'économie coloniale, le Sine-Saloum et l'arachide de 1887 à 1940 : culture arachidière et mutations sociales*, deux volumes, Paris, Université de Paris VII, 1978. [thèse de doctorat de 3^e cycle, Histoire].
- N'DIAYE Fata, « La saga du peuple Sérère et L'histoire du Sine », *Ethiopiennes*, 2^e semestre 1991, n° 54, vol 7.
- PÉLISSIER Paul, *Les paysans du Sénégal : les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*, Saint-Yrieix, Imprimerie Fabrègue, 1966, 939 p.
- QUINN Charlotte, A., "Maba Diakhou Ba: Scholar Warrior of Senegambia", *Tarik*, n°3, 1968, pp. 1-12.

- SARR Alioune, « Histoire du Sine Saloum », *Présence Africaine*, 1949, n°5, pp. 832-837.
- SECK Mamadou, Falla, « biographie et action de Maba Jaxu (1824-1867) », *Sur les pistes du Bas-Saloum*, Dakar, Centre africain d'animation et d'échanges culturels, Khoudia éditions, 1992, pp. 77-83.
- SECK Mamour, *Nioro-Rip : d'hier et d'aujourd'hui*, Dakar, Presses universitaires de Dakar, 2018, 243 p.
- SOKHNA Rokhaya Fall, *Le Saalum (XVIe-XIXe siècle). Un espace de rencontre*, Dakar, Presses Universitaires de Dakar, 2018, 471 p.
- THIAM (Iba Der), *Maba Diakhou BA : Almamy du RIP*, Dakar, ABC, Afrique Biblio Club, 1977, 114 p.
- VAN-CHI-BONNARDEL Régine, « Exemple de migrations multiformes et intégrées : les migrations de Ñominka (îles du Bas-Saloum) », *BIFAN*, T. 39, série B, n°4, 1977, p. 836-889.

B. Islamisation des peuples sénégaubiens

- BÂ Ahmadou Moctar, *Cheikh Ibrahima Niassé, savant et homme d'action*, Dakar, Université de Dakar, 1983, 85 p. [mémoire maîtrise, histoire]
- COPANS Jean, *Les marabouts de l'arachide*, Paris, L'Harmattan, 2000, 280 p.
- DIALLO Moctar, « L'Islam dans le Rip », *Bulletin de l'enseignement d'Afrique Occidentale française*, 1916 n°20, pp. 42-45, n°21 pp. 83-88 et n°22 p. 136.
- DIOP Amadou B., « Lat. Diop et le problème musulman », *Bulletin de l'IFAN*, 1966, série B, vol 38, n°1-2, pp. 493-539.
- DIOP Bamba M'Bakhane, *Lat. Diop et l'Islam, suivi de la doctrine sociale de Mouhamadou Bamba*, Bruxelles, Les Arts graphiques, 1973, 109 p.
- DRAMÉ Saliou, *Le musulman sénégalais face à l'appartenance confrérique. Aperçu sur l'Histoire de l'islam au Sénégal*, Paris, L'Harmattan, 2011, 218 p.
- FAYE Valy, « L'Islam au Saloum (Sénégal), du fusil à l'arachide ou des conflits armés à la production arachidière », *Revue historique et archéologique africaine*, Godo, 2014, n°24, pp. 78-93.
- GOUILLY Alfred, *L'Islam dans l'Afrique occidentale française*, Paris, Larose, 1952, 320 p.
- GUËYE Djibril., *Cheikh Al Islam El Hadj Ibrahima Niassé le Mystique (1900-1975) ou l'école de formation spirituelle de Niassène*, Dakar, Université de Dakar, 1983, 151 p. [mémoire de maîtrise, histoire].
- LY Ciré, *L'Islam et la crise sénégalaise*, Dakar, Éd Action Islamique, 1998, 192 p.

MARTY Paul, *Études sur l'Islam au Sénégal*, tome 1, *Les Personnes*, Paris, Ernest Leroux Éditeur, 1917, 412 p.

M'BAYE El Hadji, Rawane, *L'Islam au Sénégal*, Université de Dakar, F.L.S.H., département Histoire, 1976, 634 p. [thèse de doctorat de 3^e cycle, Histoire]

MONTEIL Vincent, « Lat-Dior, Dammel du Kayor (1842-1886) et l'islamisation des Ouolofs. », *Archives de sociologie des religions*, juillet-décembre 1963, n°16, pp. 77-104.

SY Cheikh Tidiane, *La confrérie des Mourides : un essai sur l'islam du Sénégal*, Paris, Présence africaine, 1969, 354 p.

THIAW Issa Laye, « La religiosité des Seereer avant et pendant leur islamisation », *Éthiopiennes*, n° 54, vol. 7, 2^e semestre 1991.

WANE Birane (Colonel), *L'Islam au Sénégal : le poids des confréries ou l'émiettement de l'autorité spirituelle*, Paris, Université Paris-Est, 18 octobre 2010, 280 p. [thèse, histoire]

C. Migrations et urbanisation en Afrique de l'Ouest

DAVID Philippe, *Les navétanes : histoire des migrants saisonniers de l'arachide en Sénégal des origines à nos jours*, Dakar/Abidjan, Les Nouvelles Editions Africaines, 1980, 525 p.

LACOMBE Bernard, VAUGELADE Jacques, DIOUF B., BAVIÈRE M., BERTRAND A. et DAUCHY S., *Exode rural et urbanisation au Sénégal : sociologie de la migration des Sérères de Niakhar vers Dakar en 1970*, Paris, ORSTOM, 1977, 207 p.

LAFOND DESROSIERS Marianne, *Enquête sociologique sur la migration des jeunes de la communauté rurale de Dionewar, delta du Saloum, Sénégal*, Carleton-sur-Mer (Québec), CIRADD, mai 2013, 45 p.

NDIONE Babacar, « Territoires urbains et réseaux sociaux : les processus de migration internationale dans les quartiers de la ville sénégalaise de Kaolack », *Brill/African Diaspora*, janvier 2008, p. 110-123.

ORSTOM : *Exode rural et urbanisation au Sénégal* : sociologie de la migration des sérères de Niakhar vers Dakar en

SENEGAL BLACK RAINBOW, *Urbanisation au Sénégal*, 25 juin 2016 [article consulté le 28 juin 2022 à 9h 36min]

D. Histoire de Kaolack et des autres villes d'Afrique occidentale

AUJAS L., « La région du Sine-Saloum : le port de Kaolack », *BCEHS*, n° 1 et 2, janvier et juin 1929, p. 94 et p. 132.

- BADIANE Étienne, *Développement urbain et dynamiques des acteurs locaux : le cas de Kaolack au Sénégal*, 2004.
- DESSERTINE André, *Un port secondaire de la Côte occidentale d'Afrique, Kaolack. Étude historique, juridique et économique, des origines à 1958*, Université de Dakar, Faculté de Droit, 1959, 172 p. [diplôme d'études supérieures de droit]
- DIOUF Ibrahima, *Kaolack : de l'arachide aux activités informelles*, 1988.
- DRESCH Jean, « Villes d'Afrique occidentale », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, tome 3, n°11, année 1950, p. 200-230.
- ELA Jean-Marc, *La ville en Afrique noire*, Paris, Karthala, 1983.
- FOUQUET Joseph, *La traite des arachides dans le pays de Kaolack et ses conséquences économiques, sociales et juridiques. Études sénégalaises n° 8*, Saint-Louis, IFAN/Université de Dakar, 1958, 263 p.
- GALLAIS Jean, « Dans la grande banlieue de Dakar : les villages lébou de la Presqu'île du Cap-Vert », *Cahier d'Outre-Mer*, n° 26, avril-juin 1954, p. 137-154.
- GARDERET Aline, *Les fonctions de capitale régionale de Kaolack*, Université de Bordeaux, Travail d'études et de recherches, 1968, 129 p.
- GOERG Odile, *Pouvoir colonial, municipalités et espaces urbains. Conakry-Freetown des années 1880 à 1914*, Paris, L'Harmattan, 1997, 536 p.
- GOERG Odile, « Domination coloniale, construction de « la ville » en Afrique et dénomination », *Afrique et histoire*, vol. 5, janvier 2006, p. 15-45.
- GUÈYE Djibril, *L'école coloniale à Kaolack 1893-1928*, Dakar, Université Cheikh Anta Diop, FLSH, département Histoire, 2002, 105 p. [mémoire de maîtrise, histoire]
- JACQUIER Émile, « Le Port à arachides de Kaolack (Sénégal) », *Le Génie civil*, 1933.
- MÉGUELLE Philippe, « L'identité portugaise de Ziguinchor à l'épreuve de la politique ségrégationniste du colonisateur français », Eugène TAVARES (coord.), *La présence portugaise à Ziguinchor. Histoire, patrimoine matériel et immatériel. Les Cahiers du CREILAC*, N° spécial 1, Québec, Presses Panafricaines, 2019, pp. 255-276.
- NDENE M. V., *Recherches sur l'évolution d'une ville estuaire : Foundiougne*, Dakar, Université de Dakar, 1980. [mémoire de maîtrise, histoire]
- NDIAYE Mbaye, *Histoire politique de la ville de Kaolack (1945-1962)*, Dakar, Université Cheikh Anta Diop, 1988, 104 p. [mémoire de maîtrise, histoire]
- NDIAYE Souleymane, *Les équipements urbains au Sénégal : l'exemple de Kaolack (1946-1996)*, Dakar, Université Cheikh Anta Diop, 1999, 162 p. [mémoire de maîtrise]

ROYER Jean (éd.), *L'urbanisme aux colonies et dans les pays tropicaux*, tome 1, Paris, Les Éditions d'Urbanisme, 1932, 512 p.

SIMAL Magatte, *Les Kaolackois face à l'administration coloniale de 1914 à 1938*, Dakar, Université de Dakar, 1990, 93 p. [mémoire de maîtrise, histoire]

SINOUE Alain, *Comptoirs et villes coloniales du Sénégal*. Saint-Louis, Gorée, Dakar, Paris, Karthala-ORSTOM, 1993, 361 p.

E. Politique « indigène » du colonisateur français

BRUNDSCHWIG Henri, *Noirs et Blancs dans l'Afrique noire française*, Paris, Flammarion, 1983, 243 p.

LABRUNE-BADIANE Céline et SMITH Etienne, *Les Hussards noirs de la colonie. Instituteurs africains et « petites patries » en AOF (1913-1960)*, Paris, Éditions Karthala, 2018, 706 p.

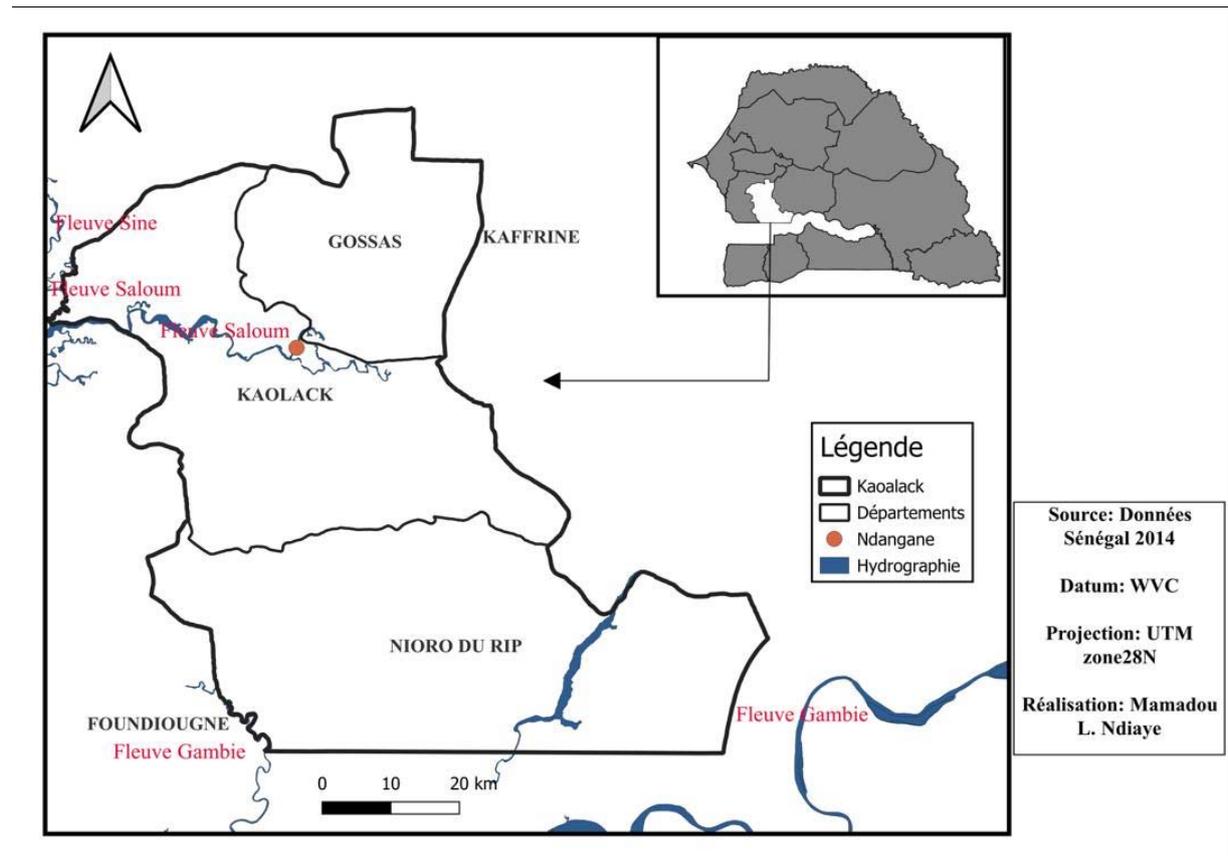
WEBOGRAPHIE

<https://espritcitoyen.com> NDIAYE A. « L'historique de Médina Baye Niass, du Bour (gros village) à un quartier de Kaolack jusqu'au souhait d'en faire une commune » consulté le 20/11/24.

www.jeuneafrique.com/videos/495559/le-boom-de-la-production-de-sel-au-senegal, article visionné le 18 Février 2023.

ANNEXES

Annexe 1: Carte de la région de Kaolack avec localisation du quartier Ndangane



Annexe 2: Questionnaire pour les enquêtes dans le quartier Ndangane de Kaolack

Cadre à remplir par l'enquêteur

Nom, prénom de l'enquêteur :

Profession de l'enquêteur :

Lieu de l'enquête :

Date de l'enquête :

Langue de l'entretien :

Présence d'un interprète : Oui Non

Si oui → Prénom, nom et situation socio-professionnel de l'interprète :

Durée de l'entretien :

Niveau de difficulté de l'entretien (échelle de 1 à 5 : 1=très facile) :

Civilité

1. **Nom, prénom(s) :** _____
2. **Sexe :**
 - Féminin
 - Masculin
3. **Année de naissance ou Âge :** _____
4. **Lieu de naissance :** _____
5. **Profession :** _____
6. **Fonction(s) coutumière, administrative, politique, religieuse particulière(s) :**

7. **Éventuel lien de parenté avec le sujet d'étude :** _____

Questions

1. Que savez-vous de l'histoire de Kaolack depuis l'époque coloniale ?
2. Racontez-moi la fondation du quartier Ndangane
3. Connaissez-vous les origines précises des premiers habitants de Ndangane et les circonstances de leur arrivée puis de leur installation à Kaolack ?
4. Les premières familles résidentes au quartier Ndangane étaient t'elles islamisées avant leur installation en ville ? Appartenaient-elles à une confrérie maraboutique ? Si oui cette confrérie, avec son influence religieuse et son réseau d'alliance, a-t-elle favorisée le départ en ville des migrants niominka ?
5. Parlez-moi du cheminement de votre famille depuis le village d'origine ?
6. Qu'est-ce qui a poussé votre famille à quitter le village pour s'établir en ville ?

7. Pourquoi Kaolack est, depuis l'époque coloniale, la principale destination des migrants en provenance des villages sérères ?
8. Selon vous, le statut de musulman constitue-t-il un élément favorisant l'intégration en ville et à l'économie urbaine ?
9. Pouvez-vous me parler de la ségrégation spatiale et sociale instaurée dans la ville de Kaolack par le colonisateur français et ses répercussions sur la vie et les activités des habitants du quartier de Ndangane.
10. Quels genres de métiers urbains ou de fonctions au sein de la société les habitants du quartier de Ndangane exercent-ils d'une manière générale ?
11. La vie citadine a-t-elle eu un impact sur le mode de vie, les mentalités ainsi que les pratiques religieuses des Sérères Niominka ? Justifiez votre réponse et argumentez grâce à des exemples précis.
12. Quels types de contact les habitants de Ndangane conservent-ils avec leurs villages d'origine ?
13. Le mouvement des Niominka urbanisés entre Kaolack et leur terroir est-il saisonnier ou occasionnel ?
14. Quelles sont les raisons pouvant inciter les habitants du quartier Ndangane à revenir temporairement ou de manière prolongée au sein de leur communauté villageoise ?
15. Existe-t-il des associations communautaires ou confrériques facilitant le maintien et l'entretien des liens entre les Sérères du quartier Ndangane et leurs terroirs d'origine ?
16. Considérez-vous que les Niominka établis à Kaolack font partie intégrante de la « diaspora niominka » ?
17. Selon vous, l'urbanisation a-t-elle déclenché un processus de d'acculturation ou bien de métissage culturel au sein de la communauté niominka de Kaolack ?
18. Quelle était l'attitude de vos parents islamisés face à l'occidentalisation des modes de vie et des mœurs au sein de la ville coloniale ?
19. Les Sérère musulmans ont-ils modifié leur pratique de l'Islam en devenant citadins ?
20. L'appartenance à la communauté musulmane s'est-elle traduite, chez les Sérère du quartier Ndangane, par un refus de l'école française ?
21. Le départ de nombreux Niominka vers les centres urbains a-t-il eut des répercussions plutôt positives ou négatives sur l'évolution de leur communauté d'origine ? Justifiez votre réponse.

Annexe 3 : Illustrations photographiques



Illustration 1 : Le débarcadère du quartier Ndangane de Kaolack et les Salins du Sine- Saloum (Cliché : Ousmane SÈNE 2024)



Illustration 2 : Monument de Cheikh Ibrahima Niass, au cœur de Ndangane (cliché Ousmane SÈNE 2024)

Table des matières

<u>INTRODUCTION GÉNÉRALE</u>	4
Contextualisation.....	5
Problématique.....	6
Hypothèses de recherches.....	11
Objectif général et objectifs particuliers.....	12
<u>PREMIÈRE PARTIE : CADRE CONCEPTUEL ET MÉTHODOLOGIQUE</u>	13
Chapitre I – Définitions des concepts	15
Chapitre II – Méthodologie	28
Chapitre III - Revue critique de la littérature et des sources	29
<u>DEUXIÈME PARTIE : LE « RÉSEAU NIOMINKA » ET SON ALTÉRATION DANS LE CONTEXTE COLONIAL (Seconde moitié du XIX^e siècle)</u>	35
Chapitre I – Origines, spécificités et trajectoires historiques des Niominka	37
1) Le « réseau niominka » : insularité et mobilités inter-régionales.....	37
2) Les Niominka face à l’expansionnisme colonial et la « guerre des marabouts » : entre exil et accomodation.....	42
Chapitre II – L’absorption de l’escale niominka de Ndangane par la ville coloniale de Kaolack	45
1) Protectorat français, islamisation et monoculture arachidière : de nouvelles mobilités dans un espace « reconfiguré.....	45
2) Aux origines de Ndangane : de l’escale niominka au quartier « Kaolack Ngalik ».....	48
<u>TROISIÈME PARTIE : LE QUARTIER NDANGANE DE KAOLACK : UNE COMMUNAUTÉ AFRICAINE « RURBANISÉE (XX^e siècle)</u>	52
Chapitre I – Dynamisme migratoire et ségrégation spatiale	54
1) Navétanat et peuplement allochtone de Ndangane.....	54
2) Un « quartier indigène » en marge de la « ville européenne ».....	56
Chapitre II – Être Niominka dans une ville coloniale	59
1) Ndangane au XX ^e siècle : une périphérie du pôle économique du Saloum.....	59
2) Des Niominka islamisés faiblement intégrés aux réseaux maraboutiques.....	62
3) Entre acculturation et conservatisme.....	66
<u>CONCLUSION GÉNÉRALE</u>	71
BIBLIOGRAPHIE	74
Les sources.....	75
Les études et travaux.....	78
ANNEXES	84
Annexe 1 : Carte de la région de Kaolack avec localisation du quartier Ndangane.....	85
Annexe 2 : Questionnaire pour les enquêtes dans le quartier Ndangane de Kaolack.....	86
Annexe 3 : Illustrations photographiques.....	88
TABLE DES MATIÈRES	

